

(N° 5-VII.)

SÉNAT DE BELGIQUE

VII

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

POUR L'EXERCICE 1927

BELGISCHE SENAAAT

VII

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

VOOR HET DIENSTJAAR 1927

PROJET DE LOI

ALBERT,**ROI DES BELGES,***A tous, présents et à venir, SALUT.*

Sur la proposition de Nos Ministres des Sciences et des Arts et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Sciences et des Arts pour l'exercice 1927 est fixé :

1^o Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 330,655,602 20

2^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . 239,318,990 »

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 569,974,592 20 conformément au tableau ci-annexé.

WETSONTWERP

ALBERT,**KONING DER BELGEN,***Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, HEIL.*

Op de voordracht van Onze Ministers van Wetenschappen en Kunsten en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Wetenschappen en Kunsten voor het dienstjaar 1927 is vastgesteld :

1^o Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . fr. 330,655,602 20

2^o Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . 239,318,990 »

Te zamen, op de som van . . . fr. 569,974,592 20 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

(3)

[N° 5-VII.]

Donné à Bruxelles, le 16 novem-
bre 1926.

Gegeven te Brussel, den 16^a Novem-
ber 1926.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

Van 's Konings wege :

*De Minister van Wetenschappen
en Kunsten,*

C. HUYSMANS.

Le Ministre des Finances, | *De Minister van Financiën,*

B^{on} M. HOUTART.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000	53,000 »
	b) Frais de représentation 18,000	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité .	4,355,453 »
3	Achat et réparations de meubles, menues dépenses. Télégrammes d'État. Abonnements. Affranchissement des correspondances. Frais inhérents à l'ouverture et au fonctionnement des comptes chèques utilisés pour le paiement des traitements, salaires et indemnités des agents ressortissant aux divers services du Département. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	250,000 »
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions ; confection du catalogue ; matériel de la bibliothèque	10,000 »
5	Abonnements au <i>Moniteur Belge</i> et aux publications s'y rapportant	20,000 »
6	Frais de route et de séjour ; missions	13,500 »
7	Part d'intervention du Département des Sciences et des Arts dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle.	25,743 »
8	Organisation des cours de flamand.	1,500 »
9	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service	164,648 »
10	Fournitures et travaux faits à l'intervention de l'Office central des imprimés pour tous les services du Département (<i>y compris une somme de 27,000 francs en charge temporaire</i>) .	923,675 »
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
11	Pensions : premier terme à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	10,000,000 »
12	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1927.	210,000 »

Total par chapitre. — Total per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN. EERSTE HOOFDSTUK. HOOFDBEHEER. a) Jaarwedde van den Minister 1 b) Kosten van vertoon 1 Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden van beschikbaarheid 2 Aankoop en herstelling van meubelen. Kleine uitgaven. Staatstelegrammen. Abonnementen. Frankeering van briefwisseling. Kosten verbonden aan het openen en aan het houden der checkrekeningen gebruikt voor het uitbetalen der wedden, loonen en vergoedingen der agenten afhangende van de verschillende diensten van het Departement. Kosten van de <i>Mededeelingen van het Ministerie</i>. 3 Bibliotheek van het Departement: aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; opmaken van den catalogus; materieel der bibliotheek. 4 5,817,519 » Abonnementen op het <i>Belgisch Staatsblad</i> en op de uitgaven welke er mede in verband staan. 5 Reis- en verblijfkosten; zendingen. 6 Aandeel van het Departement van Wetenschappen en Kunsten in de kosten van het Hooger Comité van Toezicht. 7 Inrichting van de Vlaamsche leergangen. 8 Te betalen sommen aan het Beheer van Posterijen voor het vervoer der dienststukken 9 Leveringen en werken door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken voor al de diensten van het Departement (<i>inbegrepen eene som van 27,000 frank als tijdelijke last.</i>) 10 HOOFDSTUK II. PENSIOENEN EN HULPGELDEN. Pensioenen: eerste termijn te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, aan gemeentelijke leeraars en onderwijzers en aan leden van het onderwijzend personeel der aangenomen en aanneembare lagere scholen, aan bestuurders, leeraars, studiemeeesters der aangenomen provinciale of vrije normaalscholen en aan onderwijzers aan de daaraan verbonden oefenscholen, en ingaande in 1927 of vóór 1 Januari van gemeld jaar. 11 10,341,000 » Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeentelijke leeraars en onderwijzers verschuldigd (art. 5 der wet van 16 Mei 1876). Aandeel van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleenen aan weduwen, kinderen of wezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschaft bij de wet van 16 Mei 1876 (art. 1 der wet van 31 Maart 1884). Termijnen vervallen vóór 1 Januari 1927. 12	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
13	Secours alloués, à défaut de pension, ou dans le cas d'une pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à des fonctionnaires	131,000 »
	CHAPITRE III.	
	SCIENCES.	
14	Subsides, encouragements, souscriptions ; voyages, publications et missions scientifiques ; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science. Secours à des savants qui sont dans le besoin ou aux familles de savants décédés. Publication de la Bibliotheca Belgica. Publication de la Bibliographie nationale. Office international de bibliographie : rédaction et administration	249,850 »
15	Observatoire royal : personnel ; salaires des gens de service et des agents temporaires ; traitements de disponibilité, etc.	437,000 »
16	Observatoire royal : frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions ; frais de l'examen de calculateur ; frais de l'examen médical des candidats à un emploi	114,000 »
17	Institut royal météorologique : personnel ; salaires des gens de service et des agents temporaires ; traitements de disponibilité	244,375 »
18	Institut royal météorologique : frais de matériel ; acquisition d'instruments ; frais de l'examen de calculateur ; frais de l'examen médical des candidats à un emploi	39,425 »
19	Bibliothèque royale : personnel ; salaires des gens de service et des agents temporaires ; traitements de disponibilité, etc.	861,000 »
20	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions ; frais des examens de candidat bibliothécaire ; frais de l'examen médical des candidats à un emploi	438,050 »
21	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections ; traitements de disponibilité ; salaires des gens de service et des agents temporaires	523,500 »
22	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions ; exploration scientifique du pays et de la mer sur les côtes de la Belgique ; achat de collections ; publication des <i>Annales du Musée</i> . Frais de l'examen médical des candidats à un emploi	147,100 »
23	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel ; traitements de disponibilité, etc. .	391,000 »
24	Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel ; atelier de reliure pour la restauration des documents ; collection sigillographique ; inspection des archives de l'État dans les provinces ; frais des examens de candidat archiviste ; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (<i>y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire</i>) . .	94,500 »
25	Archives de l'État dans les provinces : personnel ; traitements de disponibilité, etc. . . .	404,000 »
26	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> . Subsides, publications, acquisitions, copies, transports. Inspection. Cours d'archivéologie. Frais de l'examen médical des candidats à un emploi (<i>y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire</i>) . . .	50,200 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
3,994,000 »	Verleening van hulpelden, waar geen pensioen of slechts een gering pensioen genoten wordt, aan gewezen ambtenaren, beambten, lagere onderwijzers en loon trekkende bedienden, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Verleening van hulpelden, in buitengewone omstandigheden, aan ambtenaren.	13
	HOOFDSTUK III.	
	WETENSCHAPPEN.	
	Toelagen, aanmoedigingen, inschrijvingen ; wetenschappelijke reizen, uitgaven en zendingen ; opdelvingen en werken in het belang van de wetenschap. Hulpelden aan in nood zijnde geleerden of aan families van overledene geleerden. Uitgave van de Bibliotheca Belgica. Uitgave der Nationale Bibliographie. Internationale Dienst van bibliographie : opstel en beheer.	14
	Koninklijke sterrenwacht : personeel ; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden ; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	15
	Koninklijke sterrenwacht : kosten van materieel ; aankoop van toestellen ; drukwerk ; kosten van het examen van berekenaar ; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt.	16
	Koninklijk weerkundig instituut : personeel ; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden ; jaarwedden van beschikbaarheid.	17
	Koninklijk weerkundig instituut : kosten van materieel ; aankoop van toestellen ; kosten van het examen van berekenaar ; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt.	18
	Koninklijke bibliotheek : personeel ; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden ; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	19
	Koninklijke bibliotheek : materieel en aankopen ; kosten van het examen van candidaat-bibliotheecaris ; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt.	20
	Koninklijk museum van natuurlijke historie : personeel en studiekosten der verzamelingen ; jaarwedden van beschikbaarheid ; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden.	21
	Koninklijk museum van natuurlijke historie : materieel en aankopen ; wetenschappelijke verkenning van het land en van de zee langs de Belgische kust ; aankoop van verzamelingen ; uitgave der <i>Annales du Musée</i> . Kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt.	22
	Algemeen Rijksarchief te Brussel : personeel ; jaarwedden van beschikbaarheid, enz. . . .	23
	Algemeen Rijksarchief te Brussel : materieel ; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden ; zegelverzameling ; toezicht over het Staatsarchief in de provinciën ; kosten van de examens van candidaat-archivaris ; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt (<i>met inbegrip van eene som van 5,000 frank als tijdelijke last</i>).	24
	Staatsarchieven in de provinciën : personeel ; jaarwedden van beschikbaarheid, enz. . . .	25
	Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i> . Toelagen, uitgaven, aankopen, afschriften, vervoer. Toezicht. Cursussen in de bibliotheekwetenschap. Kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt (<i>met inbegrip van eene som van 4,000 frank als tijdelijke last</i>).	26

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
CHAPITRE IV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
27	Conseil supérieur de l'instruction publique : jetons de présence ; frais de route et de séjour des membres du Conseil ; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil ; achat d'ouvrages, abonnements et dépenses diverses pour le service du Secrétariat de l'Instruction publique	2,000 »
28	a) Subsidés de l'État au profit des « Fonds communaux, intercommunaux et provinciaux des Mieux doués »	600,000 »
	b) Subsidés de l'État aux élèves appartenant à des familles nombreuses	500,000 »
CHAPITRE V.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
29	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers.	4,000 »
30	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État ; traitements de disponibilité ; indemnités de résidence et de famille ; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire. Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire (Les fonctions de chargé de cours dans les universités de l'État ne sont pas incompatibles avec les fonctions de l'ordre judiciaire ; l'indemnité due aux intéressés du chef de leurs fonctions universitaires est cumulée, le cas échéant, avec le traitement afférent aux fonctions judiciaires.)	10,399,705 »
31	Subside à l'Université libre de Bruxelles	2,000,000 »
32	Subside à l'Université catholique de Louvain,	2,000,000 »
33	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques ; subsides pour encourager dans les universités le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants (y compris une somme de 255,000 francs en charge temporaire.) (Provisoirement et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties aux comptables chargés de la gestion du présent article.)	3,361,780 »
34	Bourses universitaires ; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses ; frais de concours pour la collation des bourses. Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires.	340,000 »
35	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	200,000 »
36	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel ; salaire des huissiers	4,000 »

Total par chapitre.	AANWIJZING	Artikelen.
— Totaal per hoofdstuk.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK IV.	
	OPENBARE ONDERWIJS.	
1,102,000 »	Hoogere Raad van het Openbaar onderwijs : zitpenningen ; reis- en verblijfkosten voor de leden van den Raad ; afschriften en ander door dien Raad bevolen werk ; aankoop van werken, abonnementen en allerlei uitgaven voor den dienst van het Secretariaat van openbaar onderwijs.	27
	a) Staatstoelagen ten bate van de « Gemeentelijke, intercommunale en provinciale Fondsen der meest begaafden ».	28
	b) Staatstoelagen ten bate van leerlingen behorende aan talrijke gezinnen.	
	HOOFDSTUK V.	
	HOOGER ONDERWIJS.	
18,501,985 »	Verbeteringsraad voor het hooger onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den Raad ; afschriften en ander door dien raad bevolen werk. Bibliotheek : aankoop van werken. Onderscheiden kosten.	29
	Jaarwedden van het onderwyzend personeel en het bestuurspersoneel der twee Rijksuniversiteiten ; jaarwedden van beschikbaarheid ; huishuur- en gezinsvergoedingen ; vergoedingen aan de leden van het onderwyzend personeel, belast met een dienst buiten de universiteit. Vergelding der diensten bewezen door personen die niet tot het personeel der universiteiten behoren.	30
	(Het ambt van docent aan de Staatsuniversiteiten is niet onvereinigbaar met de functiën der rechterlijke orde ; de vergoeding die aan betrokkenen toekomt uit hoofde van hun ambt aan de universiteit wordt bij voorkomend geval, gecumuleerd met de wedde die zij genieten voor hun rechterlijke functiën.)	
	Toelage aan de Vrije Universiteit te Brussel	31
	Toelage aan de Katholieke Universiteit te Leuven	32
	Materieel der Rijksuniversiteiten en van haar aanhoorigheden, de kliniekdienst inbegrepen ; toelagen ter aanmoediging in de universiteiten der beweging voor lichamelijke opvoeding der studenten (<i>met inbegrip van eene som van 255,000 frank als tijdelijke last</i>).	33
	(Voorloopig en bij afwijking van artikel 15 der wet tot inrichting van het Rekenhof van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 50,000 frank verstrekt worden aan de rekenplichtigen belast met het beheer van dit artikel.)	
	Universitaire beurzen ; reisbeurzen of gebeurlijke toelagen ten voordeele van de bekroonden die geen dier beurzen konden krijgen ; kosten van den wedstrijd ter begevingdi er beurzen. Reisbeurzen voor houders van wetenschappelijke universitaire diploma's.	34
	Examencommissies door de Regeering aangesteld voor het toekennen der academische graden : reiskosten en vacatievergoedingen aan de leden der commissies.	35
	Examencommissies door de Regeering aangesteld voor het toekennen der academische graden : materieel ; loon der deurwachters.	36

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
37	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury	35,000 »
38	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers	2,000 »
39	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission	7,000 »
40	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	21,000 »
41	Accords intellectuels avec des pays étrangers : commissions prévues par ces accords : frais de route et de séjour des membres belges de ces commissions ; dépenses et frais divers. Indemnités de déplacement aux savants et aux professeurs d'échange ainsi qu'aux étudiants étrangers d'échange. Bourses d'échange	117,500 »
42	Frais de publication du XXIV ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat.	10,000 »
CHAPITRE VI. ENSEIGNEMENT MOYEN.		
43	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil ; indemnités aux membres et fonctionnaires appelés à prendre part à ses travaux ; copies et autres travaux intéressant ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers.	8,134 »
44	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique ; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'Etat : traitements du personnel, indemnités, traitements de disponibilité	366,020 »
45	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement normal) ; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'Etat : frais de route et de séjour ; rémunérations ; missions	194,800 »
46	Jury de l'épreuve sur les langues modernes : frais de voyage et de vacation ; frais d'organisation ; indemnités aux huissiers et gens de service ; matériel.	7,000 »
47	Allocation payée par le Trésor public aux athénées royaux et aux écoles moyennes (art. 18 de la loi du 1 ^{er} juin 1850 et art. 9 de la loi du 15 juin 1881). Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles). Indemnités de naissance. Traitements des membres du personnel des établissements d'instruction moyenne chargés de mission dans l'intérêt de l'enseignement moyen. Traitements du personnel intérimaire dans les athénées royaux et dans les écoles moyennes. Traitements de disponibilité	28,000,000 »
48	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degrés pour garçons et pour filles : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'Etat dans le paiement du traitement de disponibilité du secrétaire-trésorier de l'ancien collège communal de Dinant, supprimé	360,000 »

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN	Artikelen.
	Homologatie- en examencommissie ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 op het toekennen der academische graden en het programma der universitaire-examens : reiskosten en vacatievergoedingen van de leden der commissie.	37
	Homologatie- en examencommissie ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel ; loon van den deurwachter en verschillende kosten.	38
	Commissie tot bekrachtiging der academische diploma's : reis- en verblijfkosten en zittingen der leden. Materieel der commissie.	39
	Kosten van den universiteitswedstrijd : drukken van de bekroonde verhandelingen en andere schriften de universiteiten aangelangende.	40
	Intellectuele overeenkomsten met vreemde landen : commissies voorzien door die overeenkomsten : reis- en verblijfkosten van de Belgische leden der commissies ; uitgaven en verschillende kosten. Verplaatsingsvergoedingen aan geleerden en uitwisselings-professoren alsmede aan de vreemde uitwisselingsstudenten. Uitwisselingsbeurzen.	41
	Drukkosten van het XXIV ^e driejaarlijksch verslag over den staat van Rijkswegen gegeven hooger onderwijs.	42
	HOOFDSTUK VI.	
	MIDDELBAAR ONDERWIJS.	
	Verbeteringsraad voor het middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den Raad ; vergoedingen aan de leden en ambtenaren die aan zijne werkzaamheden deelnemen ; afschriften en ander werk dat dien Raad betreft. Bibliotheek : aankoop van werken. Onderscheiden kosten.	43
	Toezicht over de inrichtingen van middelbaar onderwijs, de teekencursussen, de cursussen in den handenarbeid, het onderricht der gymnastiek en der muziek ; controle op de boekhouding der secretarissen-penningmeesters van de Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs : jaarwedden van het personeel, vergoedingen, jaarwedden van beschikbaarheid.	44
	Toezicht over de inrichtingen van middelbaar onderwijs, de teekencursussen, de cursussen in den handenarbeid en het onderricht der gymnastiek en der muziek (gemengde dienst met het beheer van normaal onderwijs) ; controle op de boekhouding der secretarissen-penningmeesters van de Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten ; vergoedingen ; zendingen.	45
	Commissie der proef over de moderne talen : reiskosten en vacatiegelden ; inrichtingskosten ; vergoedingen aan deurwaarders en werklieden ; materieel.	46
28,955,654 »	Aandeel, door de Openbare schatkist betaald aan de koninklijke athenea en aan de middelbare scholen (art. 18 van de wet van 1 Juni 1850 en art. 9 van de wet van 15 Juni 1881). Vergoedingen aan leden van het personeel der athenea en der Staatsmiddelbare scholen bij familieongelukken (onderstand, ziekte- en begrafenis-kosten). Geboortetolagen. Jaarwedden der leden van het personeel der inrichtingen van middelbaar onderwijs belast met een zending in het belang van het middelbaar onderwijs. Jaarwedden van het waarnemend personeel der Koninklijke athenea en der Rijksmiddelbare scholen. Jaarwedden van beschikbaarheid.	47
	Gemeentelijke of provinciale inrichtingen van middelbaar onderwijs van den 1 ^{en} en van den 2 ^{en} graad, voor jongens en voor meisjes : toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten. Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid van den secretaris-penningmeester van het voormalig gemeentecollege van Dinant, dat afgeschaft is.	48

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
49	Souscriptions et acquisitions. Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage. Achats divers. Prix spécial du Gouvernement	19,500 »
50	Musée pédagogique de l'enseignement moyen. Traitement d'attente du secrétaire-comptable.	200 »
CHAPITRE VII.		
ENSEIGNEMENT NORMAL.		
51	Conseil de perfectionnement de l'enseignement normal primaire; frais de route et de séjour aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages. Frais divers	5,000 »
52	Traitements de l'inspecteur général, des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales. Traitements de disponibilité. Indemnités de résidence et familiale	238,500 »
53	Frais de voyage des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales.	90,600 »
54	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires	469,500 »
55	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application. Subsidés alloués à des administrations communales et destinés à être répartis entre les membres du personnel des écoles communales servant d'écoles d'application	6,073,900 »
56	Cours normaux temporaires pour le perfectionnement des professeurs des écoles normales. Cours normaux temporaires et conférences d'initiation : 1 ^o pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires et gardiennes; 2 ^o pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées; 3 ^o pour le personnel des sections normales moyennes et des écoles normales moyennes libres. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Subsidés aux sociétés d'art et d'archéologie pour l'organisation des cours normaux à l'intention du personnel enseignant et organisation des examens spéciaux subséquents. Frais divers. Frais des jurys d'examen dans les écoles normales primaires, dans les sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur et dans les sections normales gardiennes, ainsi que dans les écoles normales agréées. Frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 24 de la loi organique de l'enseignement primaire. Frais des jurys chargés de délivrer les diplômes de professeur d'école normale. Frais des commissions d'entérinement des certificats spéciaux et des certificats d'institutrice gardienne. Frais divers.	433,000 »

Total par chapitre.	AANWIJZING	Artikelen.
Totaal per hoofdstuk.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
	Inschrijvingen en aankopen. Zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs ; vergoedingen ; reiskosten. Allerlei aankopen. Bijzondere prijs der Regeering.	49
	Pedagogisch Museum van het middelbaar onderwijs : wachtgeld van den secretaris-rekenplichtige.	50
	HOOFDSTUK VII.	
	NORMAALONDERWIJS.	
	Verbeteringsraad voor het lager normaalonderwijs : reis- en verblijfkosten der leden ; zitpenningen aan de leden en aan de ambtenaren die deelnemen aan de werkzaamheden van den Raad ; afschriften en ander door voornoemden Raad bevolen werk ; aankoop van boekwerken. Onderscheiden kosten.	51
	Jaarwedden van den algemeenen opziener, van de opzieners en van de opziensters van de normaalscholen. Jaarwedden van beschikbaarheid. Huishuur- en gezinsvergoedingen.	52
	Reiskosten van de opzieners en van de opziensters der normaalscholen	53
	Jaarwedden der diocesane hoofdopzieners en der diocesane opzieners der lagere scholen.	54
	Jaarwedden en vergoedingen aan het personeel der normaalinrichtingen van den Staat, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalinrichtingen van den Staat, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen. Toelagen verleend aan gemeentebesturen en bestemd om verdeeld te worden tusschen de leden van het personeel der gemeentescholen welke dienen tot oefenscholen.	55
13,482,500 »	Tijdelijke normaalleergangen om de leeraars aan de normaalscholen heelemaal op de hoogte te brengen. Tijdelijke normaalleergangen en inleidingsvoordrachten : 1° voor het personeel van het schooltoezicht en voor dat der lagere normaalscholen en normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs ; 2° voor de onderwijzers en de onderwijzeressen der gemeentescholen, der aangenomen scholen en der private ondersteunde scholen ; 3° voor het personeel der middelbare normaalafdeelingen en der vrije middelbare normaalscholen. Vergoedingen aan de personen belast met die leergangen en voordrachten of geroepen om ze bij te wonen. Vergoedingen aan de leden der commissies belast met de examens van bekwaamheid voor het onderwijs in de verschillende vakken welke in de tijdelijke normaalleergangen onderwezen worden. Toelagen aan Kunst- en Oudheidkundige kringen voor het inrichten van normaalleergangen ten behoeve van het onderwijzend personeel en het tot stand brengen van latere bijzondere examens. Allehande kosten. Kosten der examencommissies in de lagere normaalscholen, in de normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad en de normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs, alsmede in de aangenomen normaalscholen ; kosten der commissies voor het onderwijzersexamen ingesteld krachtens artikel 24 der wet tot regeling van het lager onderwijs. Kosten der commissies belast met het uitreiken der akten van normaalschoolleeraar. Kosten der commissies belast met het bekrachtigen van de bijzondere getuigschriften en van de getuigschriften van bewaarschoolonderwijzeres. Verschillende kosten.	56

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
57	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application	1,400,000 »
58	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État, des écoles normales agréées, ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles	250,000 »
59	Frais des conférences des instituteurs	300,000 »
60	Service annuel ordinaire de l'instruction normale primaire. Traitements, prévus par la loi organique de 1919, du personnel enseignant des écoles normales agréées (provinciales, communales ou privées) et des écoles d'application y annexées. Indemnité aux professeurs, aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire	4,000,000 »
61	Traitements de disponibilité du personnel enseignant des écoles normales agréées. . .	100,000 »
62	Musée scolaire national : personnel ; traitements et indemnités	19,500 »
63	Musée scolaire national : matériel ; frais d'administration ; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	9,500 »
64	Publications intéressant l'instruction normale ; abonnements ; souscriptions ; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux ; achat de collections et d'appareils ; meubles ; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques.	85,000 »
65	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement normal.	5,000 »
66	Indemnités à des membres du personnel de l'inspection des écoles normales et du personnel des établissements d'enseignement normal de l'État, y compris les sections normales moyennes et les écoles d'application, atteints par des malheurs de famille	3,000 »
CHAPITRE VIII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
67	Traitements des inspecteurs généraux et des inspecteurs principaux ; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements et indemnités des inspectrices des travaux féminins. Traitements de disponibilité. Indemnités de résidence et familiale.	3,254,450 »
68	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs généraux ; 2 ^o aux inspecteurs principaux ; 3 ^o aux inspecteurs cantonaux ; 4 ^o aux inspectrices des travaux féminins ; 5 ^o indemnités aux inspecteurs déplacés dans l'intérêt du service. Entretien des machines à écrire pour le service de l'inspection scolaire . . .	797,900 »
69	Délivrance du certificat d'études primaires ; frais divers.	100,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Verbetering en huur der lokalen en materieel van de Rijkslagere normaalscholen, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lageren graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen.	57
	Beurzen voor de leerlingen van de Rijksnormaalscholen, van de aangenomen normaalscholen en voor kinderen van onderwijzers die voornemens zijn deze scholen te bezoeken.	58
	Kosten der onderwijzersvergaderingen	59
	Gewone jaarlijksche dienst van het lager normaal onderwijs. Jaarwedden, voorzien bij de organieke wet van 1919, van het onderwijzend personeel van de aangenomen normaalscholen (provinciale, gemeentelijke of private) en de daaraan verbonden oefenscholen. Vergoedingen aan leeraars, onderwijzers en onderwijzeressen houders van een of meer bekwaamheidsgetuidingschriften voor het onderwijs in zekere vakken overeenkomstig de bepalingen van artikel 34 der wet tot regeling van het lager onderwijs.	60
	Wedden van beschikbaarheid van het onderwijzend personeel der aangenomen normaalscholen.	61
	Nationaal Schoolmuseum : personeel ; jaarwedden en vergoedingen	62
	Nationaal Schoolmuseum : materieel ; bestuurskosten ; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders.	63
	Uitgaven het normaalonderwijs aanbelangende ; abonnementen ; inschrijvingen ; aankoop van werken voor de bibliotheken der normaalscholen en voor de kantonale bibliotheken. Kosten van de bibliotheken der kantonale vergaderingen en der kantonale schoolmuseums ; aankoop van verzamelingen en toestellen ; meubelen ; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met het houden bibliotheken en met het bewaren der wetenschappelijke verzamelingen.	64
	Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het normaalonderwijs	65
	Vergoedingen aan leden van het personeel van het toezicht op de normaalscholen en van het personeel der staatsinrichtingen voor normaalonderwijs met inbegrip van de middelbare normaalafdeelingen en de oefenscholen, welke getroffen werden door familieongelukken.	66
	HOOFDSTUK VIII.	
	LAGER ONDERWIJS.	
	Jaarwedden van de algemeene opzieners en van de hoofdopzieners ; jaarwedden der kantonale opzieners. Jaarwedden en vergoedingen der opziensters over de vrouwelijke handwerken. Jaarwedden van beschikbaarheid. Huishuur- en gezinsvergoedingen.	67
	Toevallige vergoedingen voor het bezoeken der scholen en andere diensten : 1° aan de algemeene opzieners ; 2° aan de hoofdopzieners ; 3° aan de kantonale opzieners ; 4° aan de opziensters over de vrouwelijke handwerken ; 5° vergoedingen aan de opzieners die in het belang van den dienst verplaatst zijn. Onderhoud van de schrijfmachines voor den dienst van het schooltoezicht.	68
	Uitreiken van het bewijs van lagere studiën ; allerhande kosten	69

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der crediten per artikel.
70	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire. Traitements légaux du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables. Indemnité aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire	229,700,000 »
71	Subside scolaire extraordinaire à la commune de Paliseul (province de Luxembourg) pour couvrir une dépense annuelle dans laquelle l'État s'est engagé à intervenir	1,109 20
72	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école ; frais de surveillance et de contrôle ; frais de confection de meubles et de plans-types (y compris l'achat de billets forfaitaires pour les voyages des conducteurs des Ponts et Chaussées chargés de la surveillance)	60,000 »
73	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des membres du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables, en congé pour cause de maladie ; frais à résulter du contrôle médical des agents en congé pour maladie	1,800,000 »
74	Traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux et adoptés et d'institutrices gardiennes	1,650,000 »
75	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres des cultes aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin et d'insuffisance du clergé paroissial.	45,000 »
76	Service annuel ordinaire des écoles d'adultes	380,000 »
77	Publications intéressant l'instruction primaire ; abonnements ; souscriptions.	5,000 »
78	Missions, bourse et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire (y compris l'achat des billets forfaitaires).	34,500 »
CHAPITRE IX. Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques. BEAUX-ARTS. <i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
79	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers ; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art ; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux Beaux-Arts et à l'archéologie ; subsides ; fouilles artistiques et archéologiques ; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique ; acquisition d'ouvrages pour le service spécial de la direction des Beaux-Arts ; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres ; quote-part de l'Administration des Beaux-Arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques ; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui, notamment à l'occasion des expositions, ont donné des preuves de mérite ; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études ; missions ; secours aux familles d'artistes décédés. Subsides en faveur d'organismes philanthropiques s'occupant des artistes.	365,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
237,827,959 20	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs. Wettelijke jaarwedden van het onderwijzend personeel van de gemeentelijke, aangenomen en aanneembare lagere scholen en bewaarscholen. Vergoeding aan onderwijzers en onderwijzeressen houders van een of meer bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderwijs in zekere vakken, overeenkomstig de bepalingen van artikel 34 der wet tot regeling van het lager onderwijs.	70
	Buitengewone schooltoelage aan de gemeente Paliseul (provincie Luxemburg), om een jaarlijksche uitgave te dekken voor dewelke de Staat de verbintenis heeft aangegaan een tegemoetkoming te verleen.	71
	Bouw, aankoop, verbetering en meubilering van schoollokalen ; kosten van bewaking en toezicht ; kosten voor het maken van meubels en modelplannen (met inbegrip van het aankopen der forfaitaire reisbiljetten voor de met het toezicht belaste conducteurs van Bruggen en Wegen).	72
	Aandeel van den Staat in de vergoedingen verleend aan de waarnemende onderwijzers die leden van het onderwijzend personeel der gemeentelijke, aangenomen en aanneembare lagere scholen en bewaarscholen met verlof wegens ziekte, vervangen ; kosten voortspuitende uit het geneeskundig toezicht over de bedienden met verlof wegens ziekte.	73
	Jaarwedden van beschikbaarheid van gemeentelijke en aangenomen lagere onderwijzers en van bewaarschoolonderwijzeressen.	74
	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs gegeven door de afgevaardigden van de bedienaars der eerediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, ingeval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat.	75
	Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen	76
	Uitgaven betreffende het lager onderwijs ; abonnementen ; inschrijvingen	77
	Zendingen, reisbeurs en kosten van reizen in het belang van den dienst van het lager onderwijs (met inbegrip van het aankopen der forfaitaire reisbiljetten).	78
HOOFDSTUK IX.		
Schoone Kunsten, Letteren en Openbare Bibliotheken.		
SCHOONE KUNSTEN.		
<i>Aanmoediging van de beeldende en graphische kunsten.</i>		
	Bestellingen en aankopen van werken van Belgische en vreemde kunstenaars ; toelagen aan de openbare inrichtingen, aan de gemeenten en aan de provinciën om bij te dragen tot bestelling of aankoop van kunstwerken ; muurschilderingen, met medehulp der belanghebbende gemeenten en inrichtingen. Aanmoediging van de kopersnijkunst en van de stempelsnijkunst, voor uitgaven betreffende de Schoone Kunsten en de oudheidkunde ; toelagen ; opdelvingen in het belang van kunst en oudheidkunde ; inschrijvingen op- en aankopen van werken, belangrijk voor kunst of oudheidkunde ; aankoop van werken voor den bijzonderen dienst van het bestuur van Schoone Kunsten ; kosten van ontvangst, uitpakking en herverpakking, enz., van kunstwerken, tot onderzoek of anderszins gezonden ; aandeel van het bestuur van Schoone Kunsten in de kosten van het Internationaal Verbond van Bern tot bescherming der letterkundige werken en kunstgewrochten ; verschillende uitgaven. Toelagen aan kerkfabrieken als aanmoediging, voor de uitvoering van godsdienstige meubelvoorwerpen van een erkend kunst karakter. Toelagen en aanmoedigingen van kunstenaars, die vooral ter gelegenheid van tentoonstellingen, blijken van verdienste gegeven hebben ; reizen in den vreemde en in het land, in het belang hunner studiën ; zendingen ; hulpelden aan familiën van overleden kunstenaars. Toelagen aan menschievende verenigingen die zich met kunstenaars bezighouden.	79

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
80	Expositions générales des beaux-arts : part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsidés aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge (<i>y compris une somme de 20,500 francs en charge temporaire</i>)	150,000 »
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
81	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.	403,260 »
82	Musée royal des beaux-arts d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la Ville, à couvrir les dépenses de personnel, de matériel et des acquisitions.	249,580 »
83	Institut supérieur des Arts décoratifs : personnel.	155,600 »
84	Institut supérieur des Arts décoratifs : locaux et matériel	250,000 »
85	Académies et écoles de dessin. Part d'intervention de l'État. Acquisition de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement	447,000 »
86	Inspection des académies et écoles de dessin ; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	27,400 »
87	Bourses d'études et subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	25,000 »
88	Grands concours de peinture, de gravure, de dessin, de sculpture et d'architecture. Pension des lauréats. Frais d'organisation du concours d'architecture de 1927. Frais de voyage et jetons de présence des membres et du secrétaire ; divers (<i>y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire</i>)	50,000 »
	<i>Musées royaux et musée Wiertz.</i>	
89	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et musée Wiertz. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité ; frais de surveillance	470,062 »
90	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et musée Wiertz : matériel et acquisitions ; jetons de présence et frais de voyage des membres de la commission directrice et des membres des comités de sections ; frais divers et imprévus (<i>y compris une subvention à la Caisse du musée</i>).	391,600 »
91	Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité ; frais d'étude des collections	827,110 »
92	Musées royaux du Cinquantenaire : matériel et acquisitions (<i>y compris une subvention à la caisse des Musées</i>). Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des comités de sections. Fouilles archéologiques dans l'intérêt des musées. Frais de vente du catalogue. Dépenses diverses	348,000 »
93	Château de Mariemont : personnel.	57,435 »
94	Château de Mariemont : matériel et frais de conservation (<i>y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire</i>)	23,350 »
95	Château de Gaesbeek : personnel	61,010 »
96	Château de Gaesbeek : matériel et frais de conservation	26,575 »

Total par chapitre.	AANWIJZING	Artikelen.
— Totaal per hoofdstuk.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
	Algemeene tentoonstellingen van schoone kunsten : aandeel van den Staat in de kosten van aankoop, voor de plaatselijke museums, van naar de tentoonstellingen gezonden werken van Belgische en vreemde kunstenaars. Toelagen aan de vereeniging opgericht tot aanmoediging der schoone kunsten, aan de plaatselijke tentoonstellingen, aan de tentoonstellingen ingericht buiten het land in het belang der Belgische school (<i>met inbegrip van eene som van 20,500 frank als tijdelijke last</i>).	80
	<i>Aanmoediging van het onderwijs in de beeldende en graphische kunsten.</i>	
	Hooger Instituut en Koninklijke Academie voor schoone kunsten te Antwerpen : begiftiging van den Staat, bestemd, met de toelagen der stad Antwerpen, om de uitgaven te dekken zoowel voor het personeel als voor het materieel.	81
	Koninklijk Museum van schoone kunsten te Antwerpen : begiftiging van den Staat bestemd, met de toelagen der provincie en der stad, om de onkosten te dekken van personeel, materieel en aankopen.	82
	Hooger Instituut voor Versieringskunsten : personeel	83
	Hooger Instituut voor Versieringskunsten : lokalen en materieel	84
	Academiën en teekenscholen. Aandeel van den Staat. Aankoop van eerepenningen en boeken. Aankoop en onderhoud van modellen voor het onderwijs.	85
	Toezicht over de academiën en teekenscholen ; geschriften en andere werken, bijzonder tot den dienst der academiën en scholen behorende.	86
	Studiebeurzen en toelagen aan jonge kunstenaars om ze te ondersteunen in hunne studiën .	87
	Groote wedstrijden in de schilder-, graveer-, teeken-, beeld- en bouwkunst. Jaargelden der bekroonden. Kosten van inrichting van den wedstrijd in de bouwkunst in 1927. Reiskosten en zitpenningen der leden en van den secretaris ; allerlei (<i>met inbegrip van eene som van 5,000 frank als tijdelijke last</i>).	88
	<i>Koninklijke museums en Wiertz-Museum.</i>	
	Koninklijk museum van Schoone Kunsten van België : Museums van oude en van heden-daagsche kunst en Wiertz-Museum. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid ; kosten van toezicht.	89
	Koninklijk museum van Schoone Kunsten van België : Museums van oude en van heden-daagsche kunsten en Wiertz-Museum : materieel en aankopen ; zitpenningen en reiskosten aan de leden der bestuurcommissie en der afdeelingcomiteiten ; verschillende en onvoorziene kosten (<i>met inbegrip van eene toelage aan de kas van het Museum</i>).	90
	Koninklijke museums van het Jubelpark. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid ; studiekosten der verzamelingen.	91
	Koninklijke museums van het Jubelpark : materieel en aankopen (<i>met inbegrip van eene toelage aan de Kas van de Museums</i>). Zitpenningen aan de leden der commissie van toezicht en der afdeelingcomiteiten. Oudheidkundige opdelvingen in het belang der museums. Kosten van verkoop van den catalogus. Verschillende uitgaven.	92
	Kasteel van Mariemont : personeel	93
	Kasteel van Mariemont : materieel en kosten van onderhoud (<i>met inbegrip van eene som van 6,000 frank als tijdelijke last</i>).	94
	Kasteel van Gaesbeek : personeel	95
	Kasteel van Gaesbeek : materieel en kosten van onderhoud	96

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
97	Pavillon chinois et Tour japonaise : personnel	48,430 »
98	Pavillon chinois et Tour japonaise : matériel et mobilier ; publications, bibliothèque ; chauffage et éclairage	10,000 »
99	Subvention au Fonds commun des Musées de l'Etat. (Arrêté royal du 7 juillet 1924.) .	228,000 »
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
100	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments ; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc. ; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux. Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	150,000 »
101	Commission royale des monuments et des sites. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité	71,215 »
102	Commission royale des monuments et des sites : jetons de présence des membres ; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs ; bibliothèque, mobilier, chauffage, achat d'instruments ; compte rendu des séances générales ; indemnités des sténographes et frais de publication. Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments et des sites ; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	50,000 »
103	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication ; dépenses diverses .	600 »
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
104	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique	1,015,108 »
105	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	505,721 »
106	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	402,182 »
107	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel .	389,722 »
103	Ecoles de musique autres que les conservatoires royaux. Part d'intervention de l'Etat. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite ; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent ; missions ; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales ; concerts nationaux ; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges ; frais relatifs aux grands concours de composition musicale ; pensions des lauréats de ces concours. Dépenses diverses	391,250 »

Total par chapitre.	AANWIJZING	Artikelen.
— Totaal per hoofdstuk.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
10,605,485 »	Chineesch Paviljoen en Japaansche Toren : personeel	97
	Chineesch Paviljoen en Japaansche Toren : materieel en meubelen ; uitgaven, bibliotheek ; verwarming en verlichting.	98
	Toelagen aan het Gemeenschappelijk fonds der Staatsmuseums. (Koninklijk besluit van 7 Juli 1924.)	99
	<i>Herstelling van monuminten en bewaring van kunstwerken.</i>	
	Toelagen aan de procinciën, de steden en de gemeenten, welke middelen ontoereikend zijn tot het herstellen der monumenten ; toelagen voor de herstelling en het behoud van voorwerpen van kunst en oudheid toebehoorende aan de openbare besturen, aan de kerken, enz. ; onderhoudswerken aan 's Rijks eigendommen die een uitsluitend historisch of artistiek belang opleveren. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen en werken. Toelage aan de provinciën, de gemeenten en de kerkfabrieken voor herstellingen, die een kunstkarakter hebben, aan godsdienstige gebouwen, als monumenten gerangschikt. — Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen.	100
	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid.	101
	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen : zitpenningen der leden ; reiskosten van de leden, van den secretaris en van twee teekenaars ; bibliotheek, mobiliair, verwarming, aankoop van instrumenten ; verslag van de algemeene vergaderingen ; vergoedingen aan de snelschrijvers en kosten van uitgaven. Reis- en verblijfskosten en zitpenningen van de drie commissarissen der Koninklijke Academie van België, toegevoegd aan de Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen ; reis- en verblijfskosten der briefwisselende leden dezer Commissie.	102
	Bulletin der Commissiën voor kunst en oudheidkunde : opstel, uitgave ; verschillende uitgaven.	103
	<i>Aanmoediging van de toonkunst.</i>	
	Koninklijk conservatorium van Brussel : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel. — Cursus voor de eerste beginselen der muziek.	104
	Koninklijk conservatorium van Luik : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	105
	Koninklijk conservatorium van Gent : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	106
	Koninklijk Vlaamsch conservatorium van Antwerpen : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	107
	Andere muziekscholen dan de koninklijke conservatoria. Staatsaandeel. Aankoop van boeken en van penningen, bestemd voor de bekroonden in de prijskampen en voor de leerlingen der muziekscholen. Studiebeurzen ten voordeele van de leerlingen van koninklijke conservatoria en andere muziekscholen. Toelagen en aanmoedigingen aan toonkunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben ; reizen in den vreemde tot ontwikkeling van hun talent ; zendingen ; toelagen en inschrijvingen ten voordeele van toonkundige uitgaven of uitvoeringen van muzikale werken ; nationale concerten ; hulpelden aan familiën van gestorven kunstenaars. Aanmoediging van de muzikale tooneelkunst. Uitgave der werken van oude Belgische toonkunstenaars ; kosten der groote wedstrijden in de toonkunst ; jaargelden der bekroonden in deze prijskampen. Verschillende uitgaven.	108

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
109	Encouragements à l'art lyrique national :	
	a) Théâtre royal de la Monnaie	150,000 »
	b) Opéra flamand d'Anvers	100,000 »
	c) Subsidés à des représentations et à des scènes d'art lyrique	50,000 »
110	Inspection des écoles de musique	17,070 »
	LETTRES.	
111	Lettres françaises : subsides et encouragements littéraires; souscriptions; encouragements à l'art et à la littérature dramatiques; voyages et missions littéraires; secours à des littérateurs qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs décédés; sociétés littéraires. Prix de littérature; frais des jurys. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. Subside pour la Maison de la Presse. Acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la Direction des lettres. Part contributive de la Belgique dans les frais de l'Union académique internationale, du Conseil international de recherches, de l'Union astronomique internationale, de l'Union géodésique et géophysique internationale, de l'Union internationale de la chimie pure et appliquée, de l'Union internationale des mathématiciens, de l'Union internationale de T. S. F. scientifique, de l'Union internationale de sciences biologiques, de l'Union internationale de sciences médicales et de l'Union géographique internationale. Subside au Musée de la Vie wallonne.	130,350 »
112	Lettres flamandes : subsides et encouragements littéraires, encouragements à l'art et à la littérature dramatiques; voyages et missions littéraires. Secours à des littérateurs qui sont dans le besoin et aux familles de littérateurs décédés. Sociétés littéraires. Prix de littérature; frais des jurys. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche taal</i> (Dictionnaire de la langue néerlandaise). Acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la Direction des lettres.	87,000 »
113	Fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale.	5,000 »
114	Institut historique belge de Rome : personnel, traitements, etc.	23,000 »
115	Institut historique belge de Rome : matériel et frais divers	32,500 »
116	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité, etc.	106,875 »
117	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Prix des concours. Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . Frais de voyage et de séjour des délégués aux réunions académiques. Frais d'administration des conseils nationaux de recherches scientifiques. Tables constantes de physique et de mathématiques.	130,000 »
118	Frais de la Commission royale d'histoire : traitement du secrétaire, indemnités; frais de route; honoraires d'éditeurs; frais divers.	10,700 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Aanmoediging van de nationale lyrische kunst a) Koninklijke Muntshouwborg. b) Vlaamsche Opera te Antwerpen. c) Toelagen aan voorstellingen en tooneelen van lyrische kunst.	109
	Toezicht over de muziekscholen.	110
	LETTEREN.	
	Fransche letteren : toelagen en aanmoedigingen in verband met de letterkunde; inschrijvingen; aanmoediging der tooneelkunst en der tooneelletterkunde; letterkundige reizen en zendingen; hulpgelden aan in nood verkeerende letterkundigen of aan families van overleden letterkundigen; letterkundige vereenigingen. Prijs voor de letterkunde, kosten der jury's. Kosten van het bureel der internationale vereeniging ter bescherming van letterkundige en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887. Toelage voor het Pershuis. Aankoop van letterkundige werken en allerlei uitgaven voor het Bestuur der letteren. Bijdrage van België in de kosten van de Internationale Academische Unie, van den Internationalen Raad voor navorschingen, van de internationale Sterrekundige Unie, van de Internationale Geodesische en Geophysische Unie, van de Internationale Unie der zuivere en toegepaste scheikunde, van de Internationale Unie der wiskundigen, van de Internationale Unie der wetenschappelijke D.T., van de Internationale Unie voor biologische wetenschappen, van de Internationale Unie voor geneeskundige wetenschappen en van de Internationale aardrijkskundige Unie. Toelage aan het « Musée de la Vie wallonne ».	111
	Vlaamsche letteren : toelagen en aanmoedigingen in verband met de letterkunde; inschrijvingen; aanmoediging der tooneelkunst en der tooneelletterkunde; letterkundige reizen en zendingen; hulpgelden aan in nood verkeerende letterkundigen of aan families van overleden letterkundigen; letterkundige vereenigingen. Prijs voor de letterkunde; kosten der jury's; bijdrage van België in de kosten voor het uitgeven van het <i>Woordenboek der Nederlandsche taal</i>; aankoop van letterkundige werken en allerlei uitgaven voor het bestuur der letteren.	112
	Opdelvingen en werken in het belang van de nationale oudheidkunde.	113
	Belgisch historisch Instituut te Rome : personeel, jaarwedden, enz.	114
	Belgisch historisch Instituut te Rome : materieel en verschillende kosten.	115
	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België : jaarwedden en loonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	116
	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België : zitpenningen; onderzoek en beoordeeling van den prijskamp der stichting De Keyn. Prijzen der wedstrijden. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën; verschillende kosten. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i>. Reizen verblijfkosten der afgevaardigden bij de academische bijeenkomsten. Bestuurkosten van de Nationale Raden voor wetenschappelijke opzoekingen. Constante tafels voor wis- en natuurkunde.	117
	Kosten der Koninklijke Commissie voor geschiedenis : wedde van den secretaris; vergoedingen; reiskosten; honoraria der uitgevers, allerhande kosten.	118

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
119	Académie royale de langue et de littérature françaises : personnel, traitements, etc.	33,450 »
120	Académie royale de langue et de littérature françaises : jetons de présence; chauffage, éclairage, entretien des locaux. Frais divers. Acquisition de manuscrits d'auteurs belges d'expression française. Prix	21,000 »
121	Académie royale flamande : traitements et salaires du personnel ; traitements de disponibilité.	34,160 »
122	Académie royale flamande : jetons de présence ; prix des concours ; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux ; frais divers ; publication des anciens monuments de la littérature flamande et acquisition de manuscrits d'auteurs flamands.	50,500 »
123	Direction des services de bibliographie et des échanges internationaux : personnel ; traitements, salaires des gens de service, etc.	149,750 »
124	Direction des services de bibliographie et des échanges internationaux : matériel et acquisitions	81,000 »
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.		
125	Conseil supérieur des bibliothèques publiques : jetons de présence, frais de route et de séjour des membres du Conseil. Copies et autres travaux. Frais divers	3,400 »
126	Traitements de l'inspecteur général et des inspecteurs des bibliothèques publiques	132,020 »
127	Frais de route et de séjour de l'inspecteur général et des inspecteurs des bibliothèques publiques. Abonnements sur les chemins de fer belges du personnel de l'inspection. Frais de publicité. Dépenses diverses	92,500 »
128	Indemnités aux bibliothécaires.	513,000 »
129	Acquisition de livres destinés aux bibliothèques publiques. Remboursement des transports en débet des livres envoyés aux bibliothèques publiques. Frais divers	850,000 »
130	Indemnités, frais de route et de séjour au personnel chargé du cours de bibliothécaires ; indemnités de vacation ; frais de route et de séjour aux membres des jurys chargés de procéder aux examens de bibliothécaires ; frais divers.	12,000 »
131	Subsides aux œuvres post-scolaires	200,000 »
CHAPITRE X.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
132	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch (Arrêté royal du 9 février 1911.) Dépenses imprévues non libellées au Budget.	20,000 »
133	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique	7,500 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . fr.		

Total par ministère ou service.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN	Artikelen.
Totaal per ministerie of dienst.		
	Koninklijke Academie voor Fransche taal- en letterkunde : personeel, jaarwedden, enz.	119
	Koninklijke Academie voor Fransche taal- en letterkunde : zitpenningen; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen. Verschillende kosten. Aankoop van handschriften van in het Fransch schrijvende Belgische auteurs. Prijzen.	120
	Koninklijke Vlaamsche Academie : jaarwedden en loonen van het personeel ; jaarwedden van beschikbaarheid.	121
	Koninklijke Vlaamsche Academie : zitpenningen ; prijzen der wedstrijden ; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen ; verschillende kosten ; uitgave der oude gedenkstukken der Vlaamsche letterkunde en aankoop van handschriften van Nederlandsche auteurs.	122
	Bestuur der Belgische diensten voor bibliographie en internationale uitwisselingen : personeel ; jaarwedden, loonen der dienstlieden, enz.	123
	Bestuur der Belgische diensten voor bibliographie en internationale uitwisselingen : materieel en aankopen.	124
	OPENBARE BIBLIOTHEKEN.	
	Hoogere raad der openbare bibliotheken : zitpenningen, reis- en verblijfkosten voor de leden van den Raad. Afschriften en andere werken. Allerlei kosten.	125
	Wedden van den algemeenen opziener en van de opzieners der openbare bibliotheken.	126
	Reis- en verblijfkosten van den algemeenen opziener en van de opzieners der openbare bibliotheken. Abonnemenen op de Belgische spoorwegen van het toezichtspersoneel. Publiciteitskosten. Verschillende kosten.	127
	Vergoedingen aan de bibliothecarissen	128
	Aankoop van boeken voor de openbare bibliotheken. Terugbetaling van het vervoer in debet van aan de openbare bibliotheken opgezonden boeken. Allerlei kosten.	129
	Vergoedingen, reis- en verblijfkosten voor het personeel belast met de cursus voor bibliothecarissen ; vacatievergoedingen ; reis- en verblijfkosten der juryleden met de examens der bibliothecarissen belast ; verschillende kosten.	130
	Toelagen aan de naschoolsche werken	131
	HOOFDSTUK X.	
	VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
27,500 »	Hulpgelden te verleenen voor de kosten der laatste ziekte en der begrafenis aan familiën van gepensioneerde bedienden van het hoofdbestuur welke zich in een ongelukkigen toestand bevinden. Jaarlijkse en levenslange rente van 2,500 frank verschuldigd op grond van de door den heer Vermeersch aan den Staat gedane erfgift. (Koninklijk besluit van 9 Februari 1911.) Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet beschreven.	132
	Toelagen aan de verbonden der Belgische turnvereenigingen	133
330,655,602 20	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
SERVICES DIVERS.		
134	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation : personnel, frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de la Commission	24,200 »
135	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation : frais de matériel, location d'un immeuble; achat et transport de documents; gardiennat.	25,000 »
136	Cercle artistique et littéraire de Gand : subside pour la construction d'un local destiné à ses expositions annuelles (7 ^e annuité).	3,000 »
137	Subside à l'école moyenne belge d'Aix-la-Chapelle	390,000 »
138	Subside aux pensionnats pour enfants de bateliers	200,000 »
139	Partie mobile des traitements et salaires (y compris l'augmentation provisoire)	216,017,000 »
140	Subsides au Comité de patronage belge de la jeunesse universitaire russe à l'étranger.	100,000 »
141	Traitements et indemnités des instituteurs itinérants de langue française ou allemande	20,000 »
142	Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers : aménagement des locaux du rez-de-chaussée.	39,700 »
143	Augmentation provisoire de l'indemnité familiale	2,500,000 »
144	Arriérés résultant de la péréquation des pensions. (Loi du 29 juillet 1926, art. 32).	20,000,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à notre arrêté
du 16 novembre 1926.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Sciences et des Arts,
C. HUYSMANS.

Le Ministre des Finances,
B^{on} M. HOUTART.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
239,318,990 »	TWEEDE SECTIE — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK XI. VERSCHILLENDE DIENSTEN.	
		134
	Commissie belast met de verzameling en de beschrijving der stukken betreffende den oorlog en de bezetting: personeel, reis- en vacatiekosten aan de leden der Commissie.	135
	Commissie belast met de verzameling en de beschrijving der stukken betreffende den oorlog en de bezetting: kosten van materieel; huur van een gebouw; aankoop en vervoer van stukken; bewaking.	136
	Kunst- en letterkundige kring te Gent : toelage voor het bouwen van een lokaal voor zijne jaarlijksche tentoonstellingen (7 ^e annuïteit).	137
	Toelage aan de Belgische middelbare school te Aken	138
	Toelage aan de tehuizen voor kinderen van schippers	139
	Veranderlijk deel der wedden en loonen (met inbegrip van de voorloopige verhooging) . .	140
	Toelagen aan het Belgisch Comité tot bescherming der Russische universiteitsjeugd in den vreemde.	141
	Jaarwedden en vergoedingen der rondtrekkende onderwijzers voor het onderwijs in het Fransch of in het Duitsch.	142
	Koninklijk Museum der Schoone Kunsten van Antwerpen : geschiktmaking der lokalen van den rez-de-chaussée.	143
569,974,592 20	Voorloopige verhooging van de familievergoeding Achterstallen voortspruitende uit de perequatie der pensioenen. (Wet van 29 Juli 1926, art. 32). TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.	144

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 16 November 1926.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Wetenschappen en Kunsten,
C. HUYSMANS.

De Minister van Financiën,
B^{on} M. HOUTART.

(28)

(29)

[N° 5-VII.]

VII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

POUR L'EXERCICE 1927

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE 1 ^{er} .						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	a.	Traitement du Ministre fr. 35,000 »				
	b.	Frais de représentation 18,000 »				
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :				
2			NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels. Minimum. Maximum.	DÉPENSES.	
	Secrétaire général	1	32,000	38,000	38,000	
	Directeurs généraux.	7	26,000	36,000	238,300	
	Directeurs	15	20,500	27,500	360,750	
	Sous-directeurs.	14	16,500	22,000	259,500	
	Chefs de bureau.	21	13,000	15,000	302,500	
	Sous-chefs de bureau	25	10,500	14,500	295,650	
	Commis-rédacteurs { 1 ^{re} classe	29	8,000	11,500	261,150	
	et sténo-dactylos { 2 ^e classe	18	4,500	9,000	128,350	
	Commis aux écritures	136	4,000	11,000	1,020,865	
	Dactylographes et expéditionnaires	32	4,000	8,700	265,600	
	Gens de service	42	3,400	7,500	228,520	
	Concierges	4	2,400	3,880	11,080	
	Personnel hors cadre	8	2,000	23,500	137,350	
	Agents temporaires.	11	4,000	15,000	82,950	
	Nettoyeuses.	19	1,500	2,400	36,100	
	Agents payés à la journée (salariés)	12	2,100	4,560	31,440	
	Indemnité de résidence	»	»	»	233,200	
	Indemnité familiale.	»	»	»	138,000	
	Promotions et augmentations réglementaires	»	»	»	120,000	
	Personnel technique	7	6,500	10,250	78,450	
	TOTAL .		401	Fr.	4,207,755	
	b.	Indemnités diverses :				
		Indemnités de cabinet. fr.	26,000	»		
		Indemnités pour travaux divers	10,515	»		
	Indemnités pour travaux extraordinaires	10,000	»			
	Indemnité de naissance	7,500	»			
	Secours et indemnités de dernière maladie et de funérailles.	40,000	»			
c.	Traitements de disponibilité				53,683	
		TOTAL GÉNÉRAL. . fr.		4,355,453		
		A REPORTER. . fr.				

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
53,000 »	53,000 »	»	»	
4,355,453 »	4,324,327 »	31,126 »	»	Art. 2. — Majoration résultant des augmentations réglementaires.
4,408,453 »	4,377,327 »	31,126 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . fr.
3	»	Achat et réparations de meubles, menues dépenses. Télégrammes d'État. Abonnements. Affranchissement des correspondances. Frais inhérents à l'ouverture et au fonctionnement des comptes-chèques utilisés pour le paiement des traitements, salaires et indemnités des agents ressortissant aux divers services du Département. Frais du Bulletin du Ministère	
4	»	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions ; confection du catalogue ; matériel de la bibliothèque	
5	»	Abonnements au <i>Moniteur belge</i> et aux publications s'y rapportant	
6	»	Frais de route et de séjour ; missions.	
7	a.	Part d'intervention du Département des Sciences et des Arts dans les dépenses du Comité supérieur de Contrôle	
	b.	Office central des imprimés (<i>pour mémoire</i>)	
8	»	Organisation des cours de flamand.	
9	»	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service.	
10	»	Fournitures et travaux faits à l'intervention de l'Office central des Imprimés pour tous les services du Département (<i>y compris une somme de 27,000 francs en charge temporaire</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . fr.	
		CHAPITRE II.	
		PENSIONS ET SECOURS.	
11	»	Pensions : premier terme à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées, et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	
	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) fr.	4,000 »
12	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1927	206,000 »
13		Secours alloués, à défaut de pension ou dans le cas d'une pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à des fonctionnaires.	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
4,408,453 »	4,377,327 »	31,126 »	»	
250,000 »	260,000 »	»	10,000 »	ART. 3. — Une somme de 250,000 francs est jugée suffisante pour les besoins de 1927.
10,000 »	10,000 »	»	»	
20,000 »	20,000 »	»	»	
13,500 »	13,500 »	»	»	
25,743 »	50,160 »	»	24,417 »	ART. 7, litt. a. — La part contributive du Département des Sciences et des Arts dans la dépense afférente aux services généraux du Comité supérieur de contrôle est fixée à 25,743 francs.
»	5,912 »	»	5,912 »	Litt. b de 1926. — La réorganisation du service de comptabilité de l'Office central des imprimés permet la suppression de ce littéra. (Arrêté royal du 25 septembre 1926.)
1,500 »	1,500 »	»	»	
164,648 »	164,648 »	»	»	
923,675 »	857,800 »	65,875 »	»	ART. 10. — Voir note-annexe. — La charge temporaire de 50,000 francs disparaît. Elle est remplacée par une nouvelle charge temporaire de 27,000 francs.
5,817,519 »	5,769,847 »	97,001 »	40,329 »	La charge permanente est donc augmentée de 88,875 francs par suite de la hausse des frais d'impression, des fournitures de bureau, etc.
AUGMENTATION. . fr.		56,672 »		
10,000,000 »	5,000,000 »	5,000,000 »	»	ART. 11. — Augmentation résultant de la péréquation des pensions.
210,000 »	210,000 »	»	»	
131,000 »	131,000 »	»	»	
10,341,000 »	5,341,000 »	5,000,000 »	»	
AUGMENTATION. . fr.		5,000,000 »		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																							
CHAPITRE III.																																																																									
SCIENCES.																																																																									
14	a.	Subsides ; encouragements ; souscriptions ; voyages, publications et missions scientifiques ; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science fr. 50,000 »																																																																							
	b.	Secours à des savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de savants décédés. 1,000 »																																																																							
	c.	Sociétés scientifiques. Institut de droit international. 27,000 »																																																																							
	d.	Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> 7,200 »																																																																							
	e.	Publication de la <i>Bibliographie nationale</i> 17,000 »																																																																							
	f.	Office international de bibliographie : rédaction et administration 50,000 »																																																																							
	g.	Location de tables d'études aux stations zoologiques, physiologiques et biolo- giques à l'étranger 8,000 »																																																																							
	h.	Office central des Associations internationales 20,000 »																																																																							
	i.	Acquisition d'ouvrages scientifiques et dépenses diverses pour le service spécial de l'administration des Sciences. 1,650 »																																																																							
	j.	Union académique internationale. Dictionnaire de latin médiéval 5,000 »																																																																							
15	k.	Concours quinquennaux d'histoire nationale et de sciences historiques. 15,000 »																																																																							
	l.	Commission internationale de coopération intellectuelle (section belge) 6,000 »																																																																							
	m.	Publication des travaux des membres du personnel des universités. 42,000 »																																																																							
	»	Observatoire royal : personnel ; salaires des gens de service et des agents temporaires ; traite- ments de disponibilité, etc.																																																																							
	<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Directeur.</td><td>1</td><td>24,000</td><td>24,000 »</td></tr><tr><td>Astronomes</td><td>3</td><td>21,000</td><td>63,000 »</td></tr><tr><td>Astronome-adjoint</td><td>1</td><td>20,000</td><td>20,000 »</td></tr><tr><td>Bibliothécaire</td><td>1</td><td>20,000</td><td>20,000 »</td></tr><tr><td>Assistant de 1^{re} classe</td><td>1</td><td>16,000</td><td>16,000 »</td></tr><tr><td>Assistants de 2^e classe</td><td>4</td><td>11,500 à 12,250</td><td>47,500 »</td></tr><tr><td>Assistant stagiaire</td><td>1</td><td>9,000</td><td>9,000 »</td></tr><tr><td>Comptable</td><td>1</td><td>9,500</td><td>9,500 »</td></tr><tr><td>Mécanicien</td><td>1</td><td>9,500</td><td>9,500 »</td></tr><tr><td>Calculateurs</td><td>3</td><td>9,500</td><td>28,500 »</td></tr><tr><td>Aides</td><td>8</td><td>5,200 à 10,400</td><td>66,400 »</td></tr><tr><td>Huissiers</td><td>2</td><td>5,800 et 6,300</td><td>12,100 »</td></tr><tr><td>Garçons de laboratoire</td><td>3</td><td>5,550 à 6,700</td><td>18,300 »</td></tr><tr><td>Surveillant</td><td>1</td><td>5,400</td><td>5,400 »</td></tr><tr><td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>1,700</td><td>1,700 »</td></tr><tr><td>Ouvriers salariés</td><td>5</td><td>4,320 à 7,560</td><td>32,040 »</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>37</td><td></td><td></td></tr></table>		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Directeur.	1	24,000	24,000 »	Astronomes	3	21,000	63,000 »	Astronome-adjoint	1	20,000	20,000 »	Bibliothécaire	1	20,000	20,000 »	Assistant de 1 ^{re} classe	1	16,000	16,000 »	Assistants de 2 ^e classe	4	11,500 à 12,250	47,500 »	Assistant stagiaire	1	9,000	9,000 »	Comptable	1	9,500	9,500 »	Mécanicien	1	9,500	9,500 »	Calculateurs	3	9,500	28,500 »	Aides	8	5,200 à 10,400	66,400 »	Huissiers	2	5,800 et 6,300	12,100 »	Garçons de laboratoire	3	5,550 à 6,700	18,300 »	Surveillant	1	5,400	5,400 »	Nettoyeuse	1	1,700	1,700 »	Ouvriers salariés	5	4,320 à 7,560	32,040 »	TOTAL.	37		
	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																																						
	Directeur.	1	24,000	24,000 »																																																																					
	Astronomes	3	21,000	63,000 »																																																																					
	Astronome-adjoint	1	20,000	20,000 »																																																																					
	Bibliothécaire	1	20,000	20,000 »																																																																					
Assistant de 1 ^{re} classe	1	16,000	16,000 »																																																																						
Assistants de 2 ^e classe	4	11,500 à 12,250	47,500 »																																																																						
Assistant stagiaire	1	9,000	9,000 »																																																																						
Comptable	1	9,500	9,500 »																																																																						
Mécanicien	1	9,500	9,500 »																																																																						
Calculateurs	3	9,500	28,500 »																																																																						
Aides	8	5,200 à 10,400	66,400 »																																																																						
Huissiers	2	5,800 et 6,300	12,100 »																																																																						
Garçons de laboratoire	3	5,550 à 6,700	18,300 »																																																																						
Surveillant	1	5,400	5,400 »																																																																						
Nettoyeuse	1	1,700	1,700 »																																																																						
Ouvriers salariés	5	4,320 à 7,560	32,040 »																																																																						
TOTAL.	37																																																																								
		Augmentations et promotions réglementaires 18,840 »																																																																							
		Dépenses imprévues, indemnités et secours 4,060 »																																																																							
		Indemnité de résidence. 19,160 »																																																																							
		Indemnités familiale et de naissance. 12,000 »																																																																							
		TOTAL. . fr. 437,000 »																																																																							
A REPORTER. . fr.																																																																									

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
249,850 »	325,850 »	»	76,000 »	ART. 14. — Ce crédit peut être diminué de 76,000 francs et être réparti comme l'indique le tableau ci-contre.
437,000 »	450,960 »	»	13,960 »	ART. 15. — La diminution résulte du décès d'un astronome qui n'a pas été remplacé dans son grade.
686,850 »	776,810 »	»	89,960 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . fr.		
16	»	Observatoire royal : frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions ; frais de l'examen de calculateur ; frais de l'examen médical des candidats à un emploi.		
17	»	Institut royal météorologique : personnel ; salaires des gens de service et des agents temporaires ; traitements de disponibilité		
</				

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
686,850 »	776,810 »	»	89,960 »	
114,000 »	114,000 »	»	»	
244,375 »	244,375 »	»	»	
39,425 »	26,300 »	13,125 »	»	
1,084,650 »	1,161,485 »	13,125 »	89,960 »	

ART. 18. — Le crédit sollicité représente le minimum indispensable pour couvrir les dépenses de 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . fr.		
19	»	Bibliothèque royale : personnel ; salaires des gens de service et des agents temporaires ; traite- ments de disponibilité, etc.		
		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.
		1	30,000	30,000 »
		6	21,000 à 22,500	132,000 »
		1	22,500	22,500 »
		6	20,000	120,000 »
		4	15,250 à 16,750	65,500 »
		6	11,500 à 13,000	72,000 »
		1	15,000	15,000 »
		6	6,800 à 8,820	46,520 »
		6	6,800 à 11,000	49,400 »
		1	6,400	6,400 »
		1	6,800	6,800 »
		1	4,050 à 7,500	115,800 »
		22	4,200	4,200 »
		TOTAL. .	62	686,120 »
				Personnel temporaire 34,580 »
				Travaux supplémentaires : séances du soir 55,620 »
				Augmentations et promotions réglementaires 8,150 »
				Personnel en disponibilité.
				Administrateur-inspecteur 22,533 35
			TOTAL. . fr.	807,003 35
				Dépenses imprévues, indemnités et secours 5,121 65
				Indemnité de résidence 35,075 »
				Indemnités familiale et de naissance 13,800 »
			TOTAL. . fr.	861,000 »
				A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
1,084,650 »	1,161,485 »	13,125 »	89,960 »	
861,000 »	855,000 »	6,000 »	»	ART. 19. — La majoration provient des augmentations réglementaires.
1,945,650 »	2,016,485 »	19,125 »	89,960 »	

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
20	»	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions ; frais des examens de candidat-bibliothécaire ; frais de l'examen médical des candidats à un emploi																																										
21	»	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections ; traitements de disponibilité, salaires des gens de service et des agents temporaires																																										
		REPORT. . fr.																																										
		<table> <tr> <th data-bbox="863 689 975 757">Nombre d'agents.</th><th data-bbox="975 689 1198 757">TRAITEMENTS.</th><th data-bbox="1198 689 1362 757">MONTANT de la dépense.</th></tr> <tr> <td data-bbox="911 824 935 846">1</td><td data-bbox="1038 824 1126 846">24,000</td><td data-bbox="1246 824 1362 846">24,000 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="911 869 935 891">4</td><td data-bbox="991 869 1174 891">19,000 à 22,500</td><td data-bbox="1246 869 1362 891">85,000 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="911 913 935 936">2</td><td data-bbox="991 913 1174 936">11,500 et 16,000</td><td data-bbox="1246 913 1362 936">27,500 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="911 958 935 981">1</td><td data-bbox="1038 958 1126 981">9,800</td><td data-bbox="1246 958 1362 981">9,800 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="911 1003 935 1025">2</td><td data-bbox="991 1003 1174 1025">5,600 et 7,600</td><td data-bbox="1246 1003 1362 1025">13,200 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="911 1048 935 1070">1</td><td data-bbox="1038 1048 1126 1070">9,500</td><td data-bbox="1246 1048 1362 1070">9,500 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="911 1093 935 1115">6</td><td data-bbox="991 1093 1174 1115">8,000 à 11,000</td><td data-bbox="1246 1093 1362 1115">56,600 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="895 1137 935 1160">13</td><td data-bbox="991 1137 1174 1160">4,000 à 6,000</td><td data-bbox="1246 1137 1362 1160">55,600 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="895 1182 935 1205">22</td><td data-bbox="991 1182 1174 1205">3,800 à 7,500</td><td data-bbox="1230 1182 1362 1205">124,700 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="911 1227 935 1249">2</td><td data-bbox="991 1227 1174 1249">3,800 et 7,100</td><td data-bbox="1246 1227 1362 1249">10,900 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="911 1272 935 1294">2</td><td data-bbox="1038 1272 1126 1294">4,800</td><td data-bbox="1246 1272 1362 1294">9,600 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="911 1317 935 1339">3</td><td data-bbox="1054 1317 1078 1339">»</td><td data-bbox="1246 1317 1362 1339">10,209 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="655 1429 743 1451">TOTAL. . . .</td><td data-bbox="895 1429 935 1451">59</td><td data-bbox="1230 1429 1362 1451">436,609 »</td></tr> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	1	24,000	24,000 »	4	19,000 à 22,500	85,000 »	2	11,500 et 16,000	27,500 »	1	9,800	9,800 »	2	5,600 et 7,600	13,200 »	1	9,500	9,500 »	6	8,000 à 11,000	56,600 »	13	4,000 à 6,000	55,600 »	22	3,800 à 7,500	124,700 »	2	3,800 et 7,100	10,900 »	2	4,800	9,600 »	3	»	10,209 »	TOTAL. . . .	59	436,609 »
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																										
1	24,000	24,000 »																																										
4	19,000 à 22,500	85,000 »																																										
2	11,500 et 16,000	27,500 »																																										
1	9,800	9,800 »																																										
2	5,600 et 7,600	13,200 »																																										
1	9,500	9,500 »																																										
6	8,000 à 11,000	56,600 »																																										
13	4,000 à 6,000	55,600 »																																										
22	3,800 à 7,500	124,700 »																																										
2	3,800 et 7,100	10,900 »																																										
2	4,800	9,600 »																																										
3	»	10,209 »																																										
TOTAL. . . .	59	436,609 »																																										
		Par suite de la mise à la retraite de deux agents, la somme nécessaire pour payer les traitements ci-dessus, en 1927, ne s'élèvera qu'à 412,334 » Personnel temporaire (14 agents) 42,537 » Nominations, augmentations et promotions réglementaires, 11,645 » Missions scientifiques à l'étranger 2,000 » Frais d'études des collections 16,000 » Dépenses imprévues, indemnités et secours 5,964 » Indemnité de résidence 24,050 » Indemnités familiale et de naissance 8,970 » TOTAL. . fr. 523,500 »																																										
		A REPORTER. . fr.																																										

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
1,945,650 »	2,016,485 »	19,125 »	89,960 »	
438,050 »	388,050 »	50,000 »	»	ART. 20. — Le paiement des abonnements aux périodiques et l'acquisition de livres de première importance nécessitent une augmentation de 50,000 francs. ART. 21. — La diminution provient, en ordre principal, de la mise à la retraite de deux agents.
523,500 »	566,245 »	»	42,745 »	
2,907,200 »	2,970,780 »	69,125 »	132,705 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																						
				REPORT. . fr.																																				
22	»	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions ; exploration scientifique du pays et de la mer sur les côtes de la Belgique ; achat de collections ; publication des <i>Annales du Musée</i> ; frais de l'examen médical des candidats à un emploi																																						
23	»	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel ; traitements de disponibilité, etc. . . .																																						
			<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ANNUELS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>1</td><td>30,000</td><td>30,000 »</td></tr><tr><td>4</td><td>21,000 à 22,500</td><td>87,000 »</td></tr><tr><td>4</td><td>18,000 à 20,000</td><td>77,000 »</td></tr><tr><td>6</td><td>11,500 à 15,250</td><td>78,750 »</td></tr><tr><td>1</td><td>9,250</td><td>9,250 »</td></tr><tr><td>3</td><td>8,400 à 11,000</td><td>29,800 »</td></tr><tr><td>2</td><td>6,400 à 9,200</td><td>15,600 »</td></tr><tr><td>6</td><td>4,300 à 6,300</td><td>33,300 »</td></tr><tr><td>1</td><td>3,150</td><td>3,150 »</td></tr><tr><td>3</td><td>»</td><td>20,511 50</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL.</td><td>384,361 50</td></tr></table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT de la dépense.	1	30,000	30,000 »	4	21,000 à 22,500	87,000 »	4	18,000 à 20,000	77,000 »	6	11,500 à 15,250	78,750 »	1	9,250	9,250 »	3	8,400 à 11,000	29,800 »	2	6,400 à 9,200	15,600 »	6	4,300 à 6,300	33,300 »	1	3,150	3,150 »	3	»	20,511 50	TOTAL.		384,361 50	
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT de la dépense.																																						
1	30,000	30,000 »																																						
4	21,000 à 22,500	87,000 »																																						
4	18,000 à 20,000	77,000 »																																						
6	11,500 à 15,250	78,750 »																																						
1	9,250	9,250 »																																						
3	8,400 à 11,000	29,800 »																																						
2	6,400 à 9,200	15,600 »																																						
6	4,300 à 6,300	33,300 »																																						
1	3,150	3,150 »																																						
3	»	20,511 50																																						
TOTAL.		384,361 50																																						
		Par suite de la mise à la retraite de 3 agents, cette somme peut être ramenée à	345,584 15																																					
		Nominations, augmentations et promotions réglementaires.	10,100 »																																					
		Indemnité de résidence	14,833 35																																					
		Indemnités familiale et de naissance	7,800 »																																					
		Dépenses imprévues et secours.	3,682 50																																					
		Engagement d'un stagiaire	9,000 »																																					
		TOTAL. . . fr.	391,000 »																																					
24	»	Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel ; atelier de reliure pour la restauration des documents ; collection sigillographique ; inspection des archives de l'État dans les provinces ; frais des examens de candidat-archiviste ; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire)																																						
			A REPORTER. . fr.																																					

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,907,200 »	2,970,780 »	69,125 »	132,705 »	
147,100 »	123,100 »	24,000 »	»	ART. 22. — La majoration demandée est indispensable pour assurer la bonne marche des différents services du Musée.
391,000 »	430,600 »	»	39,600 »	ART. 23. — La diminution provient de la mise à la retraite de trois agents qui ne seront pas remplacés.
94,500 »	102,500 »	»	8,000 »	ART 24. — La charge permanente peut être diminuée de 8,000 francs, les frais de consommation d'eau étant supportés par le Service des Bâtiments civils. La charge temporaire de 5,000 francs doit être maintenue en vue de permettre la continuation de l'ameublement de nouveaux locaux.
3,539,800 »	3,626,980 »	93,125 »	180,305 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			REPORT. . fr.
25	»	Archives de l'État dans les provinces : personnel ; traitements de disponibilité, etc.			
			Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	DÉPENSE TOTALE.
		<i>Anvers.</i>			
		Conservateur.	1	21,000	21,000 »
		Archiviste paléographe de 2 ^e classe	1	13,750	13,750 »
		Huissier	1	4,550	4,550 »
		<i>Arlon.</i>			
		Conservateur.	1	22,500	22,500 »
		Huissier	1	5,050	5,050 »
		<i>Bruges.</i>			
		Conservateur.	1	22,500	22,500 »
		Archiviste paléographe de 1 ^{re} classe.	1	16,750	16,750 »
		Archiviste paléographe de 2 ^e classe	1	11,500	11,500 »
		Concierge.	1	5,200	5,200 »
		<i>Gand.</i>			
		Conservateur.	1	21,000	21,000 »
		Conservateur-adjoint	1	18,000	18,000 »
		Archiviste paléographe de 2 ^e classe	1	12,250	12,250 »
		Concierge.	1	6,240	6,240 »
		<i>Hasselt.</i>			
		Conservateur.	1	22,500	22,500 »
		Conservateur-adjoint	1	18,000	18,000 »
		Concierge	1	3,400	3,400 »
		<i>Liège.</i>			
		Conservateur.	1	21,000	21,000 »
		Conservateurs-adjoints	2	18,000	36,000 »
		Huissier	1	5,050	5,050 »
		Concierge.	1	2,400	2,400 »
		<i>Mons.</i>			
		Conservateur.	1	22,500	22,500 »
		Conservateur-adjoint	1	18,000	18,000 »
		Garçon de bureau	1	5,200	5,200 »
		<i>Namur.</i>			
		Conservateur.	1	22,500	22,500 »
		Conservateur-adjoint	1	20,000	20,000 »
		Huissier	1	4,550	4,550 »
		TOTAL.	27	TOTAL. . . fr.	381,390 »
		Nominations, augmentations, promotions réglementaires			5,950 »
		Indemnité de résidence			3,600 »
		Indemnités familiale et de naissance			9,960 »
		Dépenses imprévues, indemnités et secours			3,100 »
		TOTAL. . . fr.			404,000 »
		A REPORTER. fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
3,539,800 »	3,626,980 »	93,125 »	180,305 »	ART. 25. — La diminution résulte de la mise à la retraite de deux agents ; elle est absorbée partiellement par les augmentations réglementaires de traitement.
404,000 »	421,000 »	»	17,000 »	
3,943,800 »	4,047,980 »	93,125 »	197,305 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . fr.
26	a.	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées ; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale ; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces ; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics ; dépenses diverses relatives aux archives ; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (<i>y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire</i>)	fr. 43,700 »
	b.	Cours d'archivéconomie.	3,000 »
	c.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers ; frais de classement, de copie, de transport, etc.	2,500 »
	d.	Inspection des archives communales	1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III.	fr.
		CHAPITRE IV.	
		INSTRUCTION PUBLIQUE.	
		Conseil supérieur de l'Instruction publique :	
27	a.	Jetons de présence ; frais de route et de séjour des membres du Conseil	fr. 700 »
	b.	Copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil ; achat d'ouvrages, abonnements et dépenses diverses pour le service du Secrétariat de l'Instruction publique	1,300 »
28	a.	Subsides de l'État au profit des « Fonds communaux, intercommunaux et provinciaux des Mieux doués ».	
	b.	Subsides de l'État aux élèves appartenant à des familles nombreuses	
(1)	»	Commission de propagande coloniale scolaire. Prix du Ministre des Sciences et des Arts (<i>pour mémoire.</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
		CHAPITRE. V	
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.	
29	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du Conseil ; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers	
		A REPORTER.	fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
3,943,800 »	4,047,980 »	93,125 »	197,305 »	
50,200 »	52,200 »	»	2,000 »	ART. 26. — La charge permanente peut être diminuée de 2,000 francs. La charge temporaire est maintenue; elle doit permettre le parachèvement du travail de transformation des rayons du dépôt des archives de Liège.
3,994,000 »	4,100,180 »	93,125 »	199,305 »	
DIMINUTION. . fr.		106,180 »		
2,000 »	2,000 »	»	»	
600,000 »	1,866,500 »	»	1,266,500 »	ART. 28, litt. a. — L'arrêté royal du 16 octobre 1921, pris en vertu de la loi du 15 octobre 1921, sera remplacé par des dispositions nouvelles excluant du bénéfice des subsides les communes disposant d'une réserve suffisante.
500,000 »	500,000 »	»	»	(1) ART. 29 de 1926. — Le concours ne sera pas organisé en 1927.
»	1,000 »	»	1,000 »	
1,102,000 »	2,369,500 »	»	1,267,500 »	
DIMINUTION. . fr.		1,267,500 »		
4,000 »	4,000 »	»	»	
4,000 »	4,000 »	»	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
30	»	REPORT. . fr.		
		Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État ; traitements de disponibilité ; indemnités de résidence et de famille ; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire. Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire (Les fonctions de chargé de cours dans les Universités de l'État ne sont pas incompatibles avec les fonctions de l'ordre judiciaire ; l'indemnité due aux intéressés du chef de leurs fonctions universitaires est cumulée, le cas échéant, avec le traitement afférent aux fonctions judiciaires.)		
a.	»	<i>Université de Gand.</i>		
		Personnel définitif (situation en mai 1926) :		
			Nombre d'agents.	TRAITEMENTS. DÉPENSE TOTALE.
		Administrateur-inspecteur	1	38,000 38,000 »
		Professeur-directeur des études (écoles techniques)	1	33,500 33,500 »
		Professeurs-inspecteurs des études (écoles tech- niques	2	33,250 et 33,875 67,125 »
		Professeurs ordinaires et assimilés	60	24,000 à 34,000 1,700,900 »
		Professeurs extraordinaires.	5	20,000 à 22,000 104,000 »
		Bibliothécaire en chef assimilé aux professeurs et chargé de cours.	1	27,000 27,000 »
		Chargés de cours.	87	3,000 à 24,000 1,050,100 »
		Répétiteurs	10	10,000 à 17,760 129,360 »
		Maître de dessin	1	9,000 9,000 »
		Bibliothécaires (deux), bibliothécaire-adjoint (un), chefs de travaux (sept), diplômés.	10	5,400 à 19,500 116,600 »
		Chefs de travaux et conservateurs non diplômés .	5	8,000 à 13,000 54,500 »
		Assistants	23	6,500 à 10,000 180,250 »
		Aides-préparateurs	13	1,800 23,400 »
		Aides de clinique.	19	1,800 34,200 »
		Secrétaire du recteur	1	18,000 18,000 »
		Secrétaire de l'administrateur-inspecteur, comp- table	1	18,000 18,000 »
		Conservateur général	1	11,700 11,700 »
		Rédacteurs ou assimilés.	12	5,200 à 12,500 97,750 »
		Commis	6	4,400 à 6,000 33,600 »
		Appariteurs	2	7,000 à 8,200 15,200 »
		Préparateurs.	29	5,000 à 8,200 190,400 »
		Gardes-consignes	10	5,400 à 7,000 57,250 »
		Garçons de service	52	3,400 à 6,000 211,350 »
		Professeur en disponibilité.	1	950 950 »
		TOTAL.	353	Fr. 4,222,135 »
		Augmentation provenant des mutations intervenues ou à intervenir pendant l'année 1926		74,281 66
		Augmentation devant résulter de l'application de la loi du 31 juillet 1923 (emploi des langues) pour la 4 ^e année, à partir de novembre 1926		38,000 »
		Augmentation résultant, pour 1927, des nominations prévues ci-dessus		143,562 24
b.		Personnel temporaire		195,000 »
c.		Indemnités familiale et de naissance		150,000 »
d.		Heures supplémentaires payées aux professeurs et chargés de cours en application des lois des 24 août 1920 et 31 juillet 1923		375,000 »
e.		Travaux extraordinaires		58,000 »
		Marge nécessaire.		25,000 »
		TOTAL. fr.		5,280,978 90
		A REPORTER. . fr.		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
4,000 »	4,000 »	»	»	
10,399,705 »	10,267,735 »	131,970 »	»	ART. 30. — La majoration est due à l'application en quatrième et cinquième année de la loi du 31 juillet 1923 sur l'emploi des langues à l'Université de Gand.
10,403,705 »	10,271,735 »	131,970 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			REPORT. . fr.
		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	DÉPENSE TOTALE.	
		<i>Université de Liège.</i>			
<i>a.</i>		Personnel définitif (situation en avril 1926) :			
	Administrateur-inspecteur-professeur	1	36,000	36,000 »	
	Professeurs ordinaires et assimilés	57	24,000 à 30,000	1,562,000 »	
	Professeurs extraordinaires	6	20,000 à 22,000	130,000 »	
	Bibliothécaire en chef chargé de cours	1	24,000	24,000 »	
	Chargés de cours	59	2,000 à 22,500	765,320 »	
	Répétiteurs	5	6,050 à 21,000	66,200 »	
	Bibliothécaires (2), bibliothécaire-adjoint (1), chefs de travaux (16) et conservateurs (2), diplômés	21	9,000 à 16,700	252,300 »	
	Bibliothécaire-adjoint (1), chefs de travaux (3) et conservateurs (4), non diplômés	8	7,500 à 14,000	88,000 »	
	Chef de bureau à l'école de commerce	1	5,200	5,200 »	
	Assistants	45	6,500 à 9,250	343,750 »	
	Aides-préparateurs	14	1,800	25,200 »	
	Chefs de clinique	14	1,800	25,200 »	
	Secrétaire de l'administrateur-inspecteur	1	11,500	11,500 »	
	Secrétaire du recteur	1	12,500	12,500 »	
	Conservateur général	1	12,000	12,000 »	
	Rédacteurs	7	5,550 à 9,000	44,100 »	
	Commis	2	4,400	8,800 »	
	Appariteurs	4	5,000 à 7,400	25,200 »	
	Préparateurs	40	5,000 à 8,800	260,800 »	
	Aide-pharmacien	1	4,900	4,900 »	
	Gardes-consignes	10	5,400 à 6,000	54,300 »	
	Garçons de service	50	3,400 à 6,300	223,750 »	
	Aides-jardiniers	12	3,600 à 5,000	52,200 »	
	Agents en disponibilité	5	600 à 6,000	17,123 »	
	TOTAL	366		4,050,843 »	
	Augmentations résultant des mutations intervenues et à intervenir pendant l'année 1926			95,113 23	
	Charge probable pour 1926			4,145,956 23	
	Augmentation à résulter, en 1927, des mutations normales			69,108 37	
	Charge à prévoir pour 1927			4,215,064 60	
<i>b.</i>	Personnel temporaire			222,391 50	
<i>c.</i>	Indemnité de résidence			171,270 »	
<i>d.</i>	Indemnités familiale et de naissance			170,000 »	
<i>e.</i>	Heures supplémentaires payées aux professeurs et chargés de cours en exécution des lois du 24 août 1920 et 31 juillet 1923			260,000 »	
<i>f.</i>	Travaux extraordinaires et répétitions			55,000 »	
	Marge nécessaire			25,000 »	
	TOTAL fr.			5,118,726 10	
					A REPORTER. . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
10,403,705 »	10,271,735 »	131,970 »	»	
10,403,705 »	10,271,735 »	131,970 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
31	»	Subside à l'Université libre de Bruxelles	
32	»	Subside à l'Université catholique de Louvain.	
33	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques ; subsidés pour encourager dans les universités le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants (<i>y compris une somme de 255,000 francs en charge temporaire</i>) (Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties aux comptables chargés de la gestion du présent article.)	
34	a.	Bourses universitaires ; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses ; frais de concours pour la collation des bourses . fr. 324,000 »	324,000
	b.	Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires.	16,000
35	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys.	
36	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel ; salaire des huissiers	
37	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	
38	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers	
39	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	
40	»	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages inté- ressant les universités.	
		Accords intellectuels avec des pays étrangers :	
41	a.	Commissions prévues par ces accords : frais de route et de séjour des membres belges de ces commissions ; dépenses et frais divers fr. 17,500 »	17,500
	b.	Indemnités de déplacement aux savants et aux professeurs d'échange ainsi qu'aux étudiants étrangers d'échange. Bourses d'échange.	100,000
42	»	Frais de publication du XXIV ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État.	
			TOTAL DU CHAPITRE V. . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
10,403,705 »	10,271,735 »	131,970 »	»	
2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	
2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	
3,361,780 »	3,361,780 »	»	»	ART. 33. — La charge temporaire de 638,180 francs votée en 1926 est réduite à 255,000 francs. Il en résulte, pour la charge permanente, une augmentation de 383,180 francs, due au renchérissement des matières : combustible, éclairage, produits de laboratoire, etc.
340,000 »	340,000 »	»	»	
200,000 »	200,000 »	»	»	
4,000 »	4,000 »	»	»	
35,000 »	35,000 »	»	»	
2,000 »	2,000 »	»	»	
7,000 »	11,000 »	»	4,000 »	ART. 39. — Un crédit de 7,000 francs est jugé suffisant pour 1927.
21,000 »	21,000 »	»	»	
117,500 »	117,500 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	»	ART. 42 (nouveau). — Les travaux d'impression du XXIV ^e rapport triennal n'ont pas encore pu être effectués; ils le seront en 1927.
18,501,985 »	18,364,015 »	141,970 »	4,000 »	
AUGMENTATION. . fr.		137,970 »		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																					
CHAPITRE VI.																																																																																							
ENSEIGNEMENT MOYEN.																																																																																							
43	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil, indemnités aux membres et fonctionnaires appelés à prendre part à ses travaux ; copies et autres travaux intéressant ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers																																																																																					
44	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique ; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : traitements du personnel, indemnités, traitements de disponibilité.																																																																																					
<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th rowspan="2">Nombre d'agents.</th><th colspan="2">Traitements annuels</th><th rowspan="2">MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>24,000</td><td>30,000</td><td>30,000 »</td></tr><tr><td rowspan="2">Inspecteurs des cours généraux { degré supérieur</td><td>2</td><td>22,000</td><td>28,000</td><td>50,000 »</td></tr><tr><td>2</td><td>19,000</td><td>25,000</td><td>48,000 »</td></tr><tr><td>Inspecteurs des cours spéciaux.</td><td>6</td><td>18,000</td><td>20,000</td><td>107,000 »</td></tr><tr><td>Inspectrice des ouvrages manuels, y compris un traitement à titre personnel de 2,000 francs.</td><td>1</td><td>12,000</td><td>16,000</td><td>16,400 »</td></tr><tr><td>Inspecteur de la comptabilité</td><td>1</td><td>19,000</td><td>25,000</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Contrôleur de la comptabilité</td><td>1</td><td>16,500</td><td>22,000</td><td>22,000 »</td></tr><tr><td>Secrétaire.</td><td>1</td><td>500</td><td>»</td><td>500 »</td></tr><tr><td rowspan="2">Inspecteurs des cours de langues modernes</td><td rowspan="2">2</td><td>22,000</td><td>28,000</td><td rowspan="2">45,000 »</td></tr><tr><td>19,000</td><td>25,000</td></tr><tr><td></td><td>17</td><td></td><td></td><td>339,900 »</td></tr><tr><td colspan="4">Augmentations réglementaires</td><td>6,000 »</td></tr><tr><td colspan="4">Indemnité de résidence.</td><td>12,600 »</td></tr><tr><td colspan="4">Indemnités familiale et de naissance.</td><td>2,520 »</td></tr><tr><td colspan="4">Traitements de disponibilité et frais de dernière maladie et de funérailles</td><td>5,000 »</td></tr><tr><td colspan="4">TOTAL. . . fr.</td><td>366,020 »</td></tr></table>					GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels		MONTANT de la dépense.	Minimum.	Maximum.	Inspecteur général	1	24,000	30,000	30,000 »	Inspecteurs des cours généraux { degré supérieur	2	22,000	28,000	50,000 »	2	19,000	25,000	48,000 »	Inspecteurs des cours spéciaux.	6	18,000	20,000	107,000 »	Inspectrice des ouvrages manuels, y compris un traitement à titre personnel de 2,000 francs.	1	12,000	16,000	16,400 »	Inspecteur de la comptabilité	1	19,000	25,000	21,000 »	Contrôleur de la comptabilité	1	16,500	22,000	22,000 »	Secrétaire.	1	500	»	500 »	Inspecteurs des cours de langues modernes	2	22,000	28,000	45,000 »	19,000	25,000		17			339,900 »	Augmentations réglementaires				6,000 »	Indemnité de résidence.				12,600 »	Indemnités familiale et de naissance.				2,520 »	Traitements de disponibilité et frais de dernière maladie et de funérailles				5,000 »	TOTAL. . . fr.				366,020 »
GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels		MONTANT de la dépense.																																																																																			
		Minimum.	Maximum.																																																																																				
Inspecteur général	1	24,000	30,000	30,000 »																																																																																			
Inspecteurs des cours généraux { degré supérieur	2	22,000	28,000	50,000 »																																																																																			
	2	19,000	25,000	48,000 »																																																																																			
Inspecteurs des cours spéciaux.	6	18,000	20,000	107,000 »																																																																																			
Inspectrice des ouvrages manuels, y compris un traitement à titre personnel de 2,000 francs.	1	12,000	16,000	16,400 »																																																																																			
Inspecteur de la comptabilité	1	19,000	25,000	21,000 »																																																																																			
Contrôleur de la comptabilité	1	16,500	22,000	22,000 »																																																																																			
Secrétaire.	1	500	»	500 »																																																																																			
Inspecteurs des cours de langues modernes	2	22,000	28,000	45,000 »																																																																																			
		19,000	25,000																																																																																				
	17			339,900 »																																																																																			
Augmentations réglementaires				6,000 »																																																																																			
Indemnité de résidence.				12,600 »																																																																																			
Indemnités familiale et de naissance.				2,520 »																																																																																			
Traitements de disponibilité et frais de dernière maladie et de funérailles				5,000 »																																																																																			
TOTAL. . . fr.				366,020 »																																																																																			
45	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement normal) ; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : frais de route et de séjour ; rémunérations ; missions																																																																																					
46	»	Jury de l'épreuve sur les langues modernes : frais de voyage et de vacation ; frais d'organisation ; indemnités aux huissiers et gens de service ; matériel																																																																																					
A REPORTER. . fr.																																																																																							

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
8,134 »	6,000 »	2,134 »	»	ART. 43. — Augmentation résultant du paiement des billets forfaitaires.
366,020 »	379,820 »	»	13,800 »	ART. 44. — Cet article devrait être majoré par suite des augmentations réglementaires. La diminution résulte des économies réalisées sur les sommes allouées pour indemnité de résidence et pour indemnité familiale et par la suppression d'un poste d'inspecteur.
194,800 »	97,500 »	97,300 »	»	ART. 45. — Le crédit de l'article 45 a été considérablement sous-évalué en 1926. Le crédit demandé pour 1927 tient compte de la majoration des abonnements.
7,000 »	3,000 »	4,000 »	»	ART. 46. — Augmentation nécessitée par l'imputation sur ce crédit des billets forfaitaires. Le libellé a été complété par les mots « <i>frais d'organisation</i> ».
575,954 »	486,320 »	103,434 »	13,800 »	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.	
		Allocation payée par le Trésor public :		
	a.	Aux athénées royaux (art. 18 de la loi du 1 ^{er} juin 1850 et art. 9 de la loi du 15 juin 1881) fr.	10,403,241	»
	b.	Aux écoles moyennes (art. 18 de la loi du 1 ^{er} juin 1850 et art. 9 de la loi du 15 juin 1881)	16,240,284	»
47	c.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles). Subventions à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens et qui se trouvent dans une position malheureuse. Indemnité de naissance	70,000	»
	d.	Traitements des membres du personnel des établissements d'instruction moyenne chargés de mission dans l'intérêt de l'enseignement moyen	20,600	»
	e.	Traitements du personnel intérimaire dans les athénées royaux et dans les écoles moyennes	1,045,875	»
	f.	Traitements de disponibilité	220,000	»
48	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^e degrés pour garçons et pour filles : subsides aux provinces et aux communes fr.	359,460	»
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement du traitement de disponibilité du secrétaire-trésorier de l'ancien collège communal de Dinant, supprimé . .	540	»
49	»	Souscriptions et acquisitions. Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen ; indemnités ; frais de voyage ; achats divers. Prix spécial du Gouvernement		
50	»	Musée pédagogique de l'enseignement moyen : traitement d'attente du secrétaire-comptable. .		
TOTAL DU CHAPITRE VI. . . fr.				

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
575,954 »	486,320 »	103,434 »	13,800 »	
28,000,000 »	28,508,257 »	»	508,257 »	ART. 47. — Diminution autorisée par les résultats connus de l'exercice 1926. Le libellé de cet article a été modifié pour la raison suivante : le terme « subsides » étant susceptible d'interprétations diverses, il a paru préférable d'emprunter à la loi organique de l'enseignement moyen les termes dont elle se sert pour caractériser l'intervention de l'Etat.
360,000 »	360,000 »	»	»	
19,500 »	25,000 »	»	5,500 »	ART. 49. — Une somme de 19,500 francs est jugée suffisante pour l'exercice 1927.
200 »	436 »	»	236 »	ART. 50. — Diminution provenant de l'application de l'article 4 de l'arrêté royal du 2 avril 1925 réglant la mise en disponibilité des fonctionnaires et employés de l'Etat.
28,955,654 »	29,380,013 »	103,434 »	527,793 »	
DIMINUTION. . fr.		424,359 »		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																											
CHAPITRE VII.																													
ENSEIGNEMENT NORMAL.																													
51	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement normal primaire : frais de route et de séjour aux membres ; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du Conseil ; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil ; acquisitions d'ouvrages. Frais divers																											
52	»	Traitements de l'inspecteur général, des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales. Traitements de disponibilité. Indemnités de résidence et familiale																											
		<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="879 936 975 1003">Nombre d'agents.</th><th data-bbox="1015 943 1166 996">TRAITEMENTS ANNUELS.</th><th data-bbox="1214 943 1366 996">MONTANT de la dépense.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="919 1070 935 1093">7</td><td data-bbox="999 1070 1182 1093">21,000 à 27,000</td><td data-bbox="1238 1070 1366 1093">169,000 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="919 1122 935 1144">2</td><td data-bbox="999 1122 1182 1144">14,400 à 27,000</td><td data-bbox="1254 1122 1366 1144">41,400 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="919 1173 935 1196">6</td><td data-bbox="1062 1173 1126 1196">3,000</td><td data-bbox="1254 1173 1366 1196">18,000 »</td></tr> <tr> <td data-bbox="903 1240 951 1263">TOTAL. . .</td><td data-bbox="903 1240 951 1263">15</td><td data-bbox="1238 1240 1366 1263">228,400 »</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>Indemnité de résidence 4,700 »</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>Indemnités familiale et de naissance 3,000 »</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>Augmentations de traitement 2,400 »</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>TOTAL. . . fr. 238,500 »</td></tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT de la dépense.	7	21,000 à 27,000	169,000 »	2	14,400 à 27,000	41,400 »	6	3,000	18,000 »	TOTAL. . .	15	228,400 »			Indemnité de résidence 4,700 »			Indemnités familiale et de naissance 3,000 »			Augmentations de traitement 2,400 »			TOTAL. . . fr. 238,500 »
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT de la dépense.																											
7	21,000 à 27,000	169,000 »																											
2	14,400 à 27,000	41,400 »																											
6	3,000	18,000 »																											
TOTAL. . .	15	228,400 »																											
		Indemnité de résidence 4,700 »																											
		Indemnités familiale et de naissance 3,000 »																											
		Augmentations de traitement 2,400 »																											
		TOTAL. . . fr. 238,500 »																											
53	»	Frais de voyage des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales																											
		A REPORTER. . fr.																											

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
5,000 »	5,000 »	»	»	
238,500 »	251,500 »	»	13,000 »	ART. 52. — Le crédit de 1926 a été surévalué; d'autre part, un poste d'inspecteur spécial est supprimé.
90,600 »	85,700 »	4,900 »	»	ART. 53. — Augmentation du prix des abonnements.
334,100 »	342,200 »	4,900 »	13,000 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																									
		REPORT. . fr.																																																																																									
54	»	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires																																																																																									
			<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>TRAITEMENTS par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Inspecteurs diocésains principaux</td><td>9</td><td>13,500</td></tr><tr><td>Inspecteurs diocésains</td><td>29</td><td>12,000</td></tr><tr><td>TOTAL. .</td><td>38</td><td></td></tr></table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Inspecteurs diocésains principaux	9	13,500	Inspecteurs diocésains	29	12,000	TOTAL. .	38			<table><tr><td>121,500 »</td></tr><tr><td>348,000 »</td></tr><tr><td>469,500 »</td></tr></table>	121,500 »	348,000 »	469,500 »																																																																							
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																									
Inspecteurs diocésains principaux	9	13,500																																																																																									
Inspecteurs diocésains	29	12,000																																																																																									
TOTAL. .	38																																																																																										
121,500 »																																																																																											
348,000 »																																																																																											
469,500 »																																																																																											
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application :																																																																																									
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>Traitement par an.</th><th>Indemnités du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attributions.</th><th>Montant de la dépense.</th></tr><tr><td colspan="4">Écoles normales primaires et gar- diennes et écoles d'application :</td></tr><tr><td>Directeurs et directrices.</td><td>16</td><td>12,000 à 18,000</td><td>3,400 à 3,800</td></tr><tr><td>Économes</td><td>16</td><td>7,400 à 12,000</td><td>1,480 à 1,780</td></tr><tr><td>Professeurs et régentes</td><td>326</td><td>7,500 à 17,000</td><td>»</td></tr><tr><td>Surveillants et maîtresses d'études .</td><td>71</td><td>4,800 à 11,000</td><td>960 à 1,380</td></tr><tr><td>Instituteurs et institutrices</td><td>93</td><td>4,800 à 11,000</td><td>»</td></tr><tr><td>Gens de service</td><td>44</td><td>salaire régional. 3,400 à 6,300</td><td>»</td></tr><tr><td colspan="4">Sections normales moyennes :</td></tr><tr><td>Directeurs et directrices</td><td>6</td><td>3,000 à 4,500</td><td>3,300 à 4,800</td></tr><tr><td>Économes</td><td>6</td><td>1,200 à 10,800</td><td>»</td></tr><tr><td>Régents, régentes et professeurs. .</td><td>145</td><td>500 à 800 fr. par heure de cours hebdomadaire.</td><td>»</td></tr><tr><td>Maîtres et maîtresses d'études . .</td><td>14</td><td>1,500 à 9,000</td><td>960 à 1,380</td></tr><tr><td>Gens de service</td><td>3</td><td>400</td><td>»</td></tr><tr><td>Augmentations de traitement aux agents au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td></tr><tr><td>Indemnité de résidence</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td></tr><tr><td>Indemnités familiale et de naissance.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td></tr><tr><td>TOTAL. .</td><td>740</td><td colspan="2">A REPORTER. fr.</td></tr></table>	Nombre d'agents.	Traitement par an.	Indemnités du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attributions.	Montant de la dépense.	Écoles normales primaires et gar- diennes et écoles d'application :				Directeurs et directrices.	16	12,000 à 18,000	3,400 à 3,800	Économes	16	7,400 à 12,000	1,480 à 1,780	Professeurs et régentes	326	7,500 à 17,000	»	Surveillants et maîtresses d'études .	71	4,800 à 11,000	960 à 1,380	Instituteurs et institutrices	93	4,800 à 11,000	»	Gens de service	44	salaire régional. 3,400 à 6,300	»	Sections normales moyennes :				Directeurs et directrices	6	3,000 à 4,500	3,300 à 4,800	Économes	6	1,200 à 10,800	»	Régents, régentes et professeurs. .	145	500 à 800 fr. par heure de cours hebdomadaire.	»	Maîtres et maîtresses d'études . .	14	1,500 à 9,000	960 à 1,380	Gens de service	3	400	»	Augmentations de traitement aux agents au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires	»	»	»	Indemnité de résidence	»	»	»	Indemnités familiale et de naissance.	»	»	»	TOTAL. .	740	A REPORTER. fr.			<table><tr><td>285,500 »</td></tr><tr><td>190,000 »</td></tr><tr><td>2,750,000 »</td></tr><tr><td>575,500 »</td></tr><tr><td>830,000 »</td></tr><tr><td>220,000 »</td></tr><tr><td>30,000 »</td></tr><tr><td>18,000 »</td></tr><tr><td>585,000 »</td></tr><tr><td>70,000 »</td></tr><tr><td>1,200 »</td></tr><tr><td>250,000 »</td></tr><tr><td>5,300 »</td></tr><tr><td>125,000 »</td></tr><tr><td>5,935,500 »</td></tr></table>	285,500 »	190,000 »	2,750,000 »	575,500 »	830,000 »	220,000 »	30,000 »	18,000 »	585,000 »	70,000 »	1,200 »	250,000 »	5,300 »	125,000 »	5,935,500 »
Nombre d'agents.	Traitement par an.	Indemnités du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attributions.	Montant de la dépense.																																																																																								
Écoles normales primaires et gar- diennes et écoles d'application :																																																																																											
Directeurs et directrices.	16	12,000 à 18,000	3,400 à 3,800																																																																																								
Économes	16	7,400 à 12,000	1,480 à 1,780																																																																																								
Professeurs et régentes	326	7,500 à 17,000	»																																																																																								
Surveillants et maîtresses d'études .	71	4,800 à 11,000	960 à 1,380																																																																																								
Instituteurs et institutrices	93	4,800 à 11,000	»																																																																																								
Gens de service	44	salaire régional. 3,400 à 6,300	»																																																																																								
Sections normales moyennes :																																																																																											
Directeurs et directrices	6	3,000 à 4,500	3,300 à 4,800																																																																																								
Économes	6	1,200 à 10,800	»																																																																																								
Régents, régentes et professeurs. .	145	500 à 800 fr. par heure de cours hebdomadaire.	»																																																																																								
Maîtres et maîtresses d'études . .	14	1,500 à 9,000	960 à 1,380																																																																																								
Gens de service	3	400	»																																																																																								
Augmentations de traitement aux agents au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires	»	»	»																																																																																								
Indemnité de résidence	»	»	»																																																																																								
Indemnités familiale et de naissance.	»	»	»																																																																																								
TOTAL. .	740	A REPORTER. fr.																																																																																									
285,500 »																																																																																											
190,000 »																																																																																											
2,750,000 »																																																																																											
575,500 »																																																																																											
830,000 »																																																																																											
220,000 »																																																																																											
30,000 »																																																																																											
18,000 »																																																																																											
585,000 »																																																																																											
70,000 »																																																																																											
1,200 »																																																																																											
250,000 »																																																																																											
5,300 »																																																																																											
125,000 »																																																																																											
5,935,500 »																																																																																											
55		A REPORTER. . fr.																																																																																									

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
334,100 »	342,200 »	4,900 »	13,000 »	
469,500 »	470,500 »	»	1,000 »	ART. 54. — Diminution résultant de la suppression de la somme à réserver aux frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite. Le libellé a été modifié en conséquence.
6,073,900 »	6,370,500 »	»	296,600 »	ART. 55. — Somme suffisante pour faire face aux besoins de 1927.
6,877,500 »	7,183,200 »	4,900 »	310,600 »	

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . fr. 5,935,500 »
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements nor- maux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application. 125,000 »
	c.	Subsides alloués à des administrations communales et destinés à être répartis entre les membres du personnel des écoles communales servant d'écoles d'appli- cation. 13,400 »
		TOTAL. . . fr. 6,073,900 »
56	a.	Cours normaux temporaires pour le perfectionnement des professeurs des écoles normales. Cours normaux temporaires et conférences d'initiation : 1 ^o pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires et gardiennes ; 2 ^o pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées ; 3 ^o pour le personnel des sections normales moyennes et des écoles normales moyennes libres. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Subsides aux sociétés d'art et d'archéologie pour l'organisation des cours normaux à l'intention du personnel enseignant et organisation des examens spéciaux subséquents. Frais divers fr. 152,000 »
	b.	Frais des jurys d'examen dans les écoles normales primaires de l'État, dans les sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur et dans les sections normales gardiennes ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 24 de la loi organique de l'enseignement primaire. Frais des jurys chargés de délivrer les diplômes de professeur d'école normale. Frais des commissions d'entérine- ment des certificats spéciaux et des certificats d'institutrice gardienne. Frais divers. 281,000 »
57	»	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application
(1)	»	Subsides destinés à couvrir les frais occasionnés par les distributions de prix et par les voyages de fin d'année des élèves des écoles d'application (<i>pour mémoire</i>)
58	»	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État, des écoles normales agréées, ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles
59	»	Frais des conférences des instituteurs
	a.	Service annuel ordinaire de l'instruction normale primaire. Traitements prévus par la loi orga- nique de 1919, du personnel enseignant des écoles normales agréées (provinciales, communales ou privées) et des écoles d'application y annexées fr. 3,860,000 »
60	b.	Indemnité aux professeurs, aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruc- tion primaire. 140,000 »
61	»	Traitements de disponibilité du personnel enseignant des écoles agréées
		A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
6,877,500 »	7,183,200 »	4,900 »	310,600 »	
433,000 »	433,000 »	»	»	
1,400,000 »	1,400,000 »	»	»	ART. 57. — La charge temporaire de 7,840 francs disparaît. Une somme de 1,400,000 francs est jugée nécessaire pour couvrir les charges permanentes.
»	19,000 »	»	19,000 »	(1) ART. 58 de 1926. — Ce crédit est supprimé.
250,000 »	500,000 »	»	250,000 »	ART. 58. — Les bourses ne seront plus accordées qu'aux élèves particulièrement nécessiteux.
300,000 »	408,000 »	»	108,000 »	ART. 59. — Diminution résultant de la réduction de l'indemnité due, pour participation aux conférences, aux instituteurs des agglomérations.
4,000,000 »	3,900,000 »	100,000 »	»	ART. 60. — Majoration résultant des augmentations réglementaires des traitements.
100,000 »	»	100,000 »	»	ART. 61 (nouveau). — Le système des mises en disponibilité appliqué aux instituteurs primaires a été étendu au personnel des écoles normales agrées. On évalue à 4,000 francs en moyenne le traitement d'attente à attribuer à ces professeurs et à vingt-cinq le nombre d'agents à mettre en disponibilité.
13,360,500 »	13,843,200 »	204,900 »	687,600 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. . fr.																
62	»	Musée scolaire national : personnel ; traitements et indemnités																
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Conservatrice</td><td>1</td><td>12,000</td><td>12,000 »</td></tr><tr><td>Concierge-surveillant</td><td>1</td><td>7,500</td><td>7,500 »</td></tr><tr><td>TOTAL. . .</td><td>2</td><td></td><td>19,500 »</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Conservatrice	1	12,000	12,000 »	Concierge-surveillant	1	7,500	7,500 »	TOTAL. . .	2		19,500 »
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.															
Conservatrice	1	12,000	12,000 »															
Concierge-surveillant	1	7,500	7,500 »															
TOTAL. . .	2		19,500 »															
63	»	Musée scolaire national : matériel ; frais d'administration ; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger																
	a.	Publications intéressant l'instruction normale ; abonnements ; souscriptions ; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales fr. 50,000 »																
64	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux ; achat de collections et d'appareils ; meubles ; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques 35,000 »																
(1)	»	Subsides à accorder aux chefs des écoles normales primaires, des sections normales moyennes et des sections normales gardiennes de l'État, pour couvrir une partie des frais occasionnés par les excursions scolaires (<i>pour mémoire</i>)																
65	»	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement normal.																
66	»	Indemnités à des membres du personnel de l'inspection des écoles normales et du personnel des établissements d'enseignement normal de l'État, y compris les sections normales moyennes et les écoles d'application, atteints par des malheurs de famille																
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . fr.																

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
13,360,500 »	13,843,200 »	204,900 »	687,600 »	ART. 62. — L'emploi de directeur adjoint a été supprimé.
19,500 »	20,280 »	»	780 »	
9,500 »	9,500 »	»	»	
85,000 »	85,000 »	»	»	
»	22,000 »	»	22,000 »	(1) ART. 65 de 1926. — Ce crédit est supprimé.
5,000 »	5,000 »	»	»	
3,000 »	3,000 »	»	»	
13,482,500 »	13,987,980 »	204,900 »	710,380 »	
DIMINUTION. . fr.		505,480 »		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
CHAPITRE VIII.																							
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																							
67	»	Traitements des inspecteurs généraux et des inspecteurs principaux ; traitements des inspecteurs cantonaux ; traitements et indemnités des inspectrices des travaux féminins. Traitements de disponibilité. Indemnités de résidence et familiale.																					
		<table> <tr> <th>Nombre d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr> <tr> <td>Inspecteurs généraux</td><td>2 20,000 à 21,000</td><td>41,000 »</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td><td>30 15,000 à 18,500</td><td>513,250 »</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs cantonaux</td><td>181 10,000 à 15,000</td><td>2,190,000 »</td></tr> <tr> <td>Inspectrices des travaux féminins.</td><td>29 8,000 à 15,200</td><td>308,200 »</td></tr> <tr> <td>Augmentations de traitements.</td><td>» »</td><td>30,000 »</td></tr> <tr> <td>242</td><td></td><td>3,082,450 »</td></tr> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Inspecteurs généraux	2 20,000 à 21,000	41,000 »	Inspecteurs principaux	30 15,000 à 18,500	513,250 »	Inspecteurs cantonaux	181 10,000 à 15,000	2,190,000 »	Inspectrices des travaux féminins.	29 8,000 à 15,200	308,200 »	Augmentations de traitements.	» »	30,000 »	242		3,082,450 »
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																					
Inspecteurs généraux	2 20,000 à 21,000	41,000 »																					
Inspecteurs principaux	30 15,000 à 18,500	513,250 »																					
Inspecteurs cantonaux	181 10,000 à 15,000	2,190,000 »																					
Inspectrices des travaux féminins.	29 8,000 à 15,200	308,200 »																					
Augmentations de traitements.	» »	30,000 »																					
242		3,082,450 »																					
		Indemnité de résidence 22,000 »																					
		Indemnités familiale et de naissance 150,000 »																					
		TOTAL. . . fr. 3,254,450 »																					
68	a.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et pour autres services :																					
		1 ^o Aux inspecteurs généraux. fr. 5,000 »																					
		2 ^o Aux inspecteurs principaux 124,500 »																					
		3 ^o Aux inspecteurs cantonaux 554,000 »																					
		4 ^o Aux inspectrices des travaux féminins 108,400 »																					
		5 ^o Indemnités aux inspecteurs déplacés dans l'intérêt du service. 4,000 »																					
		795,900 »																					
	b.	Entretien des machines à écrire pour le service de l'inspection scolaire 2,000 »																					
		fr. 797,900 »																					
		A REPORTER. . fr.																					

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
3,554,450 »	3,178,100 »	76,350 »	»	ART. 67. — Par suite d'une erreur de copie, il n'a été prévu au budget de 1926 qu'un crédit de 15,000 francs au lieu de 150,000 francs pour l'indemnité familiale. D'autre part, la disparition des agents en disponibilité a permis de ramener à 76,350 francs le montant de l'augmentation du crédit.
797,900 »	783,900 »	4,000 »	»	ART. 68. — L'augmentation de 4,000 francs permettra de dédommager éventuellement les inspecteurs déplacés dans l'intérêt du service. Le libellé de l'article a été dûment complété.
4,052,350 »	3,972,000 »	80,350 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . fr.
69	»	Délivrance du certificat d'études primaires ; frais divers.	
	a.	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire. Traitements légaux du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables. . fr. 222,150,000 »	
	b.	Indemnités familiale et de naissance.	2,050,000 »
70	c.	Indemnité de résidence	4,775,000 »
	d.	Indemnité aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire	725,000 »
71	»	Subside scolaire extraordinaire à la commune de Paliseul (province de Luxembourg), pour couvrir une dépense annuelle dans laquelle l'État s'est engagé à intervenir	
72	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école ; frais de surveillance et de contrôle ; frais de confection de meubles et de plans-types (y compris l'achat de billets forfaitaires pour les voyages des conducteurs des Ponts et Chaussées chargés de la surveillance)	
73	»	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des membres du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables, en congé pour cause de maladie ; frais à résulter du contrôle médical des agents en congé pour maladie	
74	»	Traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux et adoptés, et d'institutrices gardiennes.	
75	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres des cultes aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin et d'insuffisance du clergé paroissial	
76	»	Service annuel ordinaire des écoles d'adultes	
77	»	Publications intéressant l'instruction primaire ; abonnements ; souscriptions.	
78	»	Missions, bourse et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire (y compris l'achat des billets forfaitaires)	
			TOTAL DU CHAPITRE VIII. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
4,052,350 »	3,972,000 »	80,350 »	»	
100,000 »	100,000 »	»	»	
229,700,000 »	227,475,000 »	2,225,000 »	»	ART. 70. — La dépense mensuelle moyenne pour les mois de janvier à mai 1926 a été de 19,003,666 francs, soit pour l'année fr. 228,043,992 » Il faut prévoir : a) du chef des augmentations obligatoires échéant au 1 ^{er} janvier 1927 . 1,500,000 » b) du chef des quatre nouveaux certificats admis par l'arrêté royal du 9 mars 1926. 100,000 » TOTAL . fr. 229,643,992 » soit, en chiffres ronds, 229,700,000 francs.
1,109 20	1,109 20	»	»	
60,000 »	70,000 »	»	10,000 »	ART. 72. — Somme jugée suffisante pour couvrir les dépenses de 1927.
1,800,000 »	1,800,000 »	»	»	
1,650,000 »	1,660,000 »	50,000 »	»	ART. 74. — La dépense du mois de mai 1926 a été de 137,485 francs, soit pour l'année 1,649,820 francs. Il est nécessaire de prévoir pour 1927 un crédit de 1,650,000 francs. Les traitements de disponibilité sont remboursés par les provinces à concurrence de 1/5 et par les communes à concurrence de 2/5. Une recette de 990,000 francs est prévue de ce chef au budget des Voies et Moyens (Remboursements).
45,000 »	45,000 »	»	»	
380,000 »	300,000 »	80,000 »	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	ART. 76. — Les résultats connus de l'exercice 1926 font prévoir pour 1927 une dépense de 380,000 francs.
34,500 »	38,000 »	»	3,500 »	ART. 78. — Le Département propose de ne pas accorder de subsides aux communes qui organisent des colonies de vacances pour enfants normaux. — La bourse de voyage instituée par l'arrêté royal du 24 mars 1926 et les frais d'examen des ouvrages seront prélevés sur cet article. Le libellé a été modifié en conséquence.
237,827,959 20	235,406,103 20	2,425,350 »	13,500 »	
AUGMENTATION. . fr.		2,421,850 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
79	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers ; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art ; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés fr. 310,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux Beaux-arts et à l'archéologie ; subsides ; fouilles artistiques et archéologiques ; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique ; acquisition d'ouvrages pour le service spécial de la direction des Beaux-Arts ; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres ; quote-part de l'Administration des Beaux-Arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques ; dépenses diverses 20,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 10,000 »
	d.	Subsides et encouragements à des artistes qui, notamment à l'occasion des expositions, ont donné des preuves de mérite ; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études ; missions ; secours aux familles d'artistes décédés. Subsides en faveur d'organismes philanthropiques s'occupant des artistes 25,000 »
80	»	Expositions générales des beaux-arts ; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge (y compris une somme de 20,500 francs en charge temporaire)
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
81	»	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel . . .
82	»	Musée royal des beaux-arts d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel, de matériel et des acquisitions. . . .
83	»	Institut supérieur des Arts décoratifs : personnel
84	»	Institut supérieur des Arts décoratifs : locaux et matériel
85	»	Académies et écoles de dessin : Part d'intervention de l'Etat. Acquisition de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement
86	»	Inspection des académies et écoles de dessin ; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles
(1)	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin (pour mémoire.)
87	»	Bourses d'études et subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études
		A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.															
		Augmentation.	Diminution.																
365,000 »	407,500 »	»	42,500 »	ART. 79. — Les crédits prévus aux lettres <i>b, c, d</i> (subsidés) ont été réduits en considération de la situation financière du pays. Le libellé du lettre <i>d</i> a été complété en vue de permettre l'allocation de subsides aux artistes ayant pris part à des expositions et aux organismes philanthropiques s'occupant des artistes.															
				ART. 80. — La charge temporaire de 20,500 francs, destinée à l'inauguration du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles et à l'organisation d'une exposition des Beaux-Arts à Paris, n'a pas été employée en 1926; elle doit être maintenue pour 1927. La charge permanente peut être réduite de 20,000 francs.															
				ART. 81. — L'établissement de propositions budgétaires plus précises a permis de réduire la dotation allouée à cet établissement.															
150,000 »	170,000 »	»	20,000 »	ART. 83 et 84. — Sommes nécessaires à la bonne marche des services de l'Institut pendant l'année 1927. L'augmentation des crédits sera compensée, partiellement, par une diminution des crédits destinés aux acquisitions des musées du Cinquantenaire, ainsi que par la vente des objets fabriqués par les élèves de l'Institut.															
403,260 »	430,623 »	»	27,363 »	Décomposition du crédit : <table><tr><td>1 directeur à. fr.</td><td>22,500 fr.</td><td>22,500</td></tr><tr><td>1 secrétaire</td><td>8,000</td><td>8,000</td></tr><tr><td>9 professeurs.</td><td>8,800</td><td>79,200</td></tr><tr><td>7 professeurs adjoints . .</td><td>6,000</td><td>42,000</td></tr><tr><td>Personnel subalterne. . .</td><td>»</td><td>3,900</td></tr></table>	1 directeur à. fr.	22,500 fr.	22,500	1 secrétaire	8,000	8,000	9 professeurs.	8,800	79,200	7 professeurs adjoints . .	6,000	42,000	Personnel subalterne. . .	»	3,900
1 directeur à. fr.	22,500 fr.	22,500																	
1 secrétaire	8,000	8,000																	
9 professeurs.	8,800	79,200																	
7 professeurs adjoints . .	6,000	42,000																	
Personnel subalterne. . .	»	3,900																	
249,580 »	249,580 »	»	»																
155,600 »	52,800 »	102,800 »	»																
250,000 »	125,000 »	125,000 »	»	18 Total, fr. 155,600															
447,000 »	450,000 »	»	3,000 »	ART. 85. — Le libellé de cet article a été modifié de façon à le mettre plus en rapport avec la réalité. En effet, il ne s'agit pas ici de subsides, mais plutôt d'une intervention de l'Etat dans les frais de l'enseignement du dessin en Belgique. Le crédit peut être ramené à 447,000 francs.															
27,490 »	27,490 »	»	»																
»	1,000 »	»	1,000 »	(1) ART. 88 de 1926. — Ce crédit est supprimé.															
25,000 »	25,000 »	»	»																
2,072,840 »	1,938,903 »	227,800 »	93,863 »																

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																	
		REPORT. . fr.																																																																																	
88	a.	Grands concours de peinture, de gravure, de dessin, de sculpture et d'architecture. Pensions des lauréats (<i>y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire</i>) . . . fr. 40,000 »																																																																																	
	b.	Frais d'organisation du concours d'architecture de 1927. Frais de voyage et jetons de présence des membres et du secrétaire ; divers 10,000 »																																																																																	
		Musées royaux et musée Wiertz.																																																																																	
89	»	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et Musée Wiertz. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité ; frais de surveillance.																																																																																	
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th><th>Trai- tements.</th><th>Montant de la dépense.</th></tr><tr><td>Conservateur en chef</td><td>1</td><td>24,000 »</td><td>30,000 »</td><td>26,000 »</td><td rowspan="14">399,450 »</td></tr><tr><td>Conservateurs</td><td>2</td><td>19,000 »</td><td>22,500 »</td><td>41,000 »</td></tr><tr><td>Conservateur-adjoint</td><td>1</td><td>18,000 »</td><td>20,000 »</td><td>19,000 »</td></tr><tr><td>Attaché</td><td>1</td><td>8,500 »</td><td>16,750 »</td><td>13,750 »</td></tr><tr><td>Comptable</td><td>1</td><td>4,500 »</td><td>11,500 »</td><td>9,500 »</td></tr><tr><td>Dactylographe</td><td>1</td><td>4,000 »</td><td>8,700 »</td><td>5,600 »</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>4,000 »</td><td>11,000 »</td><td>4,400 »</td></tr><tr><td>Préparateurs</td><td>2</td><td>4,000 »</td><td>11,000 »</td><td>12,400 »</td></tr><tr><td>Brigadiers</td><td>2</td><td>4,400 »</td><td>8,100 »</td><td>15,000 »</td></tr><tr><td>Surveillants.</td><td>32</td><td>3,800 »</td><td>7,500 »</td><td>183,900 »</td></tr><tr><td>Cireurs</td><td>11</td><td colspan="2">Salaire journalier : 7 à 10 francs.</td><td>55,800 »</td></tr><tr><td>Concierge</td><td>1</td><td>3,800 »</td><td>6,300 »</td><td>3,150 »</td></tr><tr><td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td colspan="2">Salaire journalier : 10 francs.</td><td>3,650 »</td></tr><tr><td>Cireur-concierge</td><td>1</td><td>3,800 »</td><td>6,300 »</td><td>6,300 »</td></tr><tr><td colspan="5">TOTAL. 53</td></tr></table>	Nombre d'agents.	Minimum.	Maximum.	Trai- tements.	Montant de la dépense.	Conservateur en chef	1	24,000 »	30,000 »	26,000 »	399,450 »	Conservateurs	2	19,000 »	22,500 »	41,000 »	Conservateur-adjoint	1	18,000 »	20,000 »	19,000 »	Attaché	1	8,500 »	16,750 »	13,750 »	Comptable	1	4,500 »	11,500 »	9,500 »	Dactylographe	1	4,000 »	8,700 »	5,600 »	Commis	1	4,000 »	11,000 »	4,400 »	Préparateurs	2	4,000 »	11,000 »	12,400 »	Brigadiers	2	4,400 »	8,100 »	15,000 »	Surveillants.	32	3,800 »	7,500 »	183,900 »	Cireurs	11	Salaire journalier : 7 à 10 francs.		55,800 »	Concierge	1	3,800 »	6,300 »	3,150 »	Nettoyeuse	1	Salaire journalier : 10 francs.		3,650 »	Cireur-concierge	1	3,800 »	6,300 »	6,300 »	TOTAL. 53				
Nombre d'agents.	Minimum.	Maximum.	Trai- tements.	Montant de la dépense.																																																																															
Conservateur en chef	1	24,000 »	30,000 »	26,000 »	399,450 »																																																																														
Conservateurs	2	19,000 »	22,500 »	41,000 »																																																																															
Conservateur-adjoint	1	18,000 »	20,000 »	19,000 »																																																																															
Attaché	1	8,500 »	16,750 »	13,750 »																																																																															
Comptable	1	4,500 »	11,500 »	9,500 »																																																																															
Dactylographe	1	4,000 »	8,700 »	5,600 »																																																																															
Commis	1	4,000 »	11,000 »	4,400 »																																																																															
Préparateurs	2	4,000 »	11,000 »	12,400 »																																																																															
Brigadiers	2	4,400 »	8,100 »	15,000 »																																																																															
Surveillants.	32	3,800 »	7,500 »	183,900 »																																																																															
Cireurs	11	Salaire journalier : 7 à 10 francs.		55,800 »																																																																															
Concierge	1	3,800 »	6,300 »	3,150 »																																																																															
Nettoyeuse	1	Salaire journalier : 10 francs.		3,650 »																																																																															
Cireur-concierge	1	3,800 »	6,300 »	6,300 »																																																																															
TOTAL. 53																																																																																			
		Indemnité de résidence 30,432 »																																																																																	
		Indemnités familiale et de naissance. 19,080 »																																																																																	
		Augmentations de traitements. 3,500 »																																																																																	
		Manceuvres d'extinction d'incendie 1,600 »																																																																																	
		Secours, maladies, etc. 2,000 »																																																																																	
		Frais d'étude des collections (voyages, etc.) et indemnités aux rédacteurs des catalogues. 4,000 »																																																																																	
		Cours d'art et d'archéologie. 10,000 »																																																																																	
		TOTAL. . . fr. 470,062 »																																																																																	
90	»	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées anciens et moderne et Musée Wiertz : matériel et acquisitions ; jetons de présence et frais de voyage des membres de la commission directrice et des membres des comités de sections ; frais divers et imprévus (<i>y compris une subvention à la Caisse du Musée</i>)																																																																																	
		A REPORTER. . fr.																																																																																	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,072,840 »	1,938,903 »	227,800 »	93,863 »	
50,000 »	65,000 »	»	15,000 »	ART. 88. — En 1927, le grand concours de Rome est réservé aux architectes. Le libellé de l'article est modifié en conséquence. La charge temporaire de 20,000 francs disparaît. Elle est remplacée par une nouvelle charge temporaire de 5,000 francs destinée à payer la pension des lauréats des concours, allouée sous le régime antérieur à l'arrêté royal du 3 septembre 1921.
470,062 »	487,405 »	»	17,343 »	ART. 89. — La diminution résulte de la suppression d'agents.
391,600 »	409,300 »	»	17,700 »	
2,984,502 »	2,900,608 »	227,800 »	143,906 »	ART. 90. — Des réductions ont été opérées sur les divers postes de matériel, notamment l'entretien des locaux et des appareils de chauffage.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
91	»	REPORT. . fr.			
		Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité ; frais d'étude des collections			
			Nombre d'agents.	Minimum.	Maximum.
					TOTAL.
		Conservateur en chef	1	24,000	30,000
		Conservateur en chef-adjoint	1	19,000	22,500
		Conservateurs	4	19,000	22,500
		Conservateurs-adjoints	2	18,000	20,000
		Attachés	3	8,500	16,750
		Chef du Service photographique	1	7,500	15,900
		Comptable	1	4,500	11,500
		Attachée du secrétaire	1	4,500	14,500
		Bibliothécaire	1	4,000	11,000
		Commis	6	4,000	11,000
		Photographe	1	4,000	9,200
		Préparateurs	7	4,000	11,000
		Gardes	2	4,000	9,200
		Surveillants.	49	3,800	7,500
		Messenger	1	3,400	6,300
		Chauffeurs	3	3,600	4,800
		Gardiennes de vestiaire	4	1,500	3,000
		Nettoyeuses.	5	1,500	2,000
		TOTAL.	93		
		Indemnité de résidence.			50,700 »
		Indemnités familiale et de naissance.			29,000 »
		Travaux supplémentaires et caisse de retraite			2,060 »
		Cours d'art et d'archéologie			8,000 »
		Indemnités de maladie.			2,000 »
		Frais d'étude des collections et divers			9,000 »
		Indemnité de l'économe et des brigadiers			1,110 »
		Salaire au concierge (situation acquise)			1,200 »
		Traitements de disponibilité			14,365 »
				Fr.	797,185 »
		Augmentations réglementaires.			29,925 »
				TOTAL. . . fr.	827,110 »
		A REPORTER. . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,984,502 »	2,900,608 »	227,800 »	143,906 »	
827,110 »	831,633 »	»	4,523 »	ART. 91. — La diminution résulte de la mise en disponibilité de certains agents.
3,811,612 »	3,732,241 »	227,800 »	148,429 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																				
		REPORT. . fr.																																																				
92	»	Musées royaux du Cinquantenaire : matériel et acquisitions (y compris une subvention à la Caisse des Musées). Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Fouilles archéologiques dans l'intérêt des Musées. Frais de vente du catalogue. Dépenses diverses.																																																				
93	»	Château de Mariemont : personnel																																																				
		<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Conservateur.</td><td>1</td><td>19,000 à 22,500</td><td>20,000 »</td></tr><tr><td>Surveillants</td><td>5</td><td>3,400 à 6,300</td><td>22,000 »</td></tr><tr><td>Garde du château</td><td>1</td><td>3,400 à 5,900</td><td>3,600 »</td></tr><tr><td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>2,400</td><td>2,400 »</td></tr><tr><td>Chauffeur-surveillant</td><td>1</td><td>3,400 à 5,000</td><td>4,150 »</td></tr><tr><td>Indemnités familiale et de naissance</td><td>»</td><td>»</td><td>2,160 »</td></tr><tr><td>Secours et indemnités diverses</td><td>»</td><td>»</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Augmentations réglementaires.</td><td>»</td><td>»</td><td>925 »</td></tr><tr><td>Traitements de disponibilité</td><td>»</td><td>»</td><td>1,200 »</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>9</td><td>Fr.</td><td>57,435 »</td></tr></table>		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Conservateur.	1	19,000 à 22,500	20,000 »	Surveillants	5	3,400 à 6,300	22,000 »	Garde du château	1	3,400 à 5,900	3,600 »	Nettoyeuse	1	2,400	2,400 »	Chauffeur-surveillant	1	3,400 à 5,000	4,150 »	Indemnités familiale et de naissance	»	»	2,160 »	Secours et indemnités diverses	»	»	1,000 »	Augmentations réglementaires.	»	»	925 »	Traitements de disponibilité	»	»	1,200 »	TOTAL.	9	Fr.	57,435 »								
	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																			
Conservateur.	1	19,000 à 22,500	20,000 »																																																			
Surveillants	5	3,400 à 6,300	22,000 »																																																			
Garde du château	1	3,400 à 5,900	3,600 »																																																			
Nettoyeuse	1	2,400	2,400 »																																																			
Chauffeur-surveillant	1	3,400 à 5,000	4,150 »																																																			
Indemnités familiale et de naissance	»	»	2,160 »																																																			
Secours et indemnités diverses	»	»	1,000 »																																																			
Augmentations réglementaires.	»	»	925 »																																																			
Traitements de disponibilité	»	»	1,200 »																																																			
TOTAL.	9	Fr.	57,435 »																																																			
94	»	Château de Mariemont : matériel et frais de conservation (y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire)																																																				
95	»	Château de Gaesbeek : personnel																																																				
		<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Conservateur.</td><td>1</td><td>19,000 à 22,500</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Garde-concierge du domaine préposé aux recettes.</td><td>1</td><td rowspan="3">fr. 1.50 à 2.50 par heure. (Salaire régional).</td><td>3,400 »</td></tr><tr><td>Garde-surveillant-chauffeur-électricien</td><td>1</td><td>3,400 »</td></tr><tr><td>Garde-surveillant-jardinier en chef</td><td>1</td><td>3,400 »</td></tr><tr><td>Gardes-surveillants-aides-jardiniers</td><td>2</td><td rowspan="3">Salaire journalier : 7 à 10 francs.</td><td>6,800 »</td></tr><tr><td>Garde-surveillant-homme de peine.</td><td>1</td><td>3,400 »</td></tr><tr><td>Nettoyeuse préposée aux vestiaires</td><td>1</td><td>3,600 »</td></tr><tr><td>Femme de charge</td><td>1</td><td>»</td><td>3,600 »</td></tr><tr><td>Econome et personnel auxiliaire</td><td>»</td><td>»</td><td>7,750 »</td></tr><tr><td>Augmentations à prévoir</td><td>»</td><td>»</td><td>1,500 »</td></tr><tr><td>Secours et indemnités diverses.</td><td>»</td><td>»</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Indemnités familiale et de naissance.</td><td>»</td><td>»</td><td>2,160 »</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>9</td><td>Fr.</td><td>61,010 »</td></tr></table>		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Conservateur.	1	19,000 à 22,500	21,000 »	Garde-concierge du domaine préposé aux recettes.	1	fr. 1.50 à 2.50 par heure. (Salaire régional).	3,400 »	Garde-surveillant-chauffeur-électricien	1	3,400 »	Garde-surveillant-jardinier en chef	1	3,400 »	Gardes-surveillants-aides-jardiniers	2	Salaire journalier : 7 à 10 francs.	6,800 »	Garde-surveillant-homme de peine.	1	3,400 »	Nettoyeuse préposée aux vestiaires	1	3,600 »	Femme de charge	1	»	3,600 »	Econome et personnel auxiliaire	»	»	7,750 »	Augmentations à prévoir	»	»	1,500 »	Secours et indemnités diverses.	»	»	1,000 »	Indemnités familiale et de naissance.	»	»	2,160 »	TOTAL.	9	Fr.	61,010 »
	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																			
Conservateur.	1	19,000 à 22,500	21,000 »																																																			
Garde-concierge du domaine préposé aux recettes.	1	fr. 1.50 à 2.50 par heure. (Salaire régional).	3,400 »																																																			
Garde-surveillant-chauffeur-électricien	1		3,400 »																																																			
Garde-surveillant-jardinier en chef	1		3,400 »																																																			
Gardes-surveillants-aides-jardiniers	2	Salaire journalier : 7 à 10 francs.	6,800 »																																																			
Garde-surveillant-homme de peine.	1		3,400 »																																																			
Nettoyeuse préposée aux vestiaires	1		3,600 »																																																			
Femme de charge	1	»	3,600 »																																																			
Econome et personnel auxiliaire	»	»	7,750 »																																																			
Augmentations à prévoir	»	»	1,500 »																																																			
Secours et indemnités diverses.	»	»	1,000 »																																																			
Indemnités familiale et de naissance.	»	»	2,160 »																																																			
TOTAL.	9	Fr.	61,010 »																																																			
		A REPORTER. . fr.																																																				

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
3,811,612 »	3,732,241 »	227,800 »	148,429 »	
348,000 »	418,000 »	»	70,000 »	ART. 92. — La diminution du crédit résulte : 1^o du fait que la fourniture de moulages au Gouvernement espagnol est terminée; 2^o du fait que la somme de 110,000 francs prévue pour les acquisitions a été réduite de 50,000 francs pour permettre l'augmentation des crédits des articles 83 et 84. (Institut supérieur des Arts décoratifs). ART. 93. — Majoration résultant des augmentations réglementaires de traitements.
57,435 »	56,360 »	1,075 »	»	
23,350 »	20,900 »	2,450 »	»	ART. 94. — La charge permanente a été diminuée de 3,550 francs par suite de la substitution du coke au charbon pour le chauffage du château. Il y a lieu toutefois de prévoir, pour 1927, une charge temporaire de 6,000 francs pour permettre l'impression de 10,000 carnets de cartes-vues du domaine destinés à la vente. Les recettes provenant de cette vente donneront, selon toute probabilité, un bénéfice de 2,500 francs.
61,010 »	61,010 »	»	»	
4,301,407 »	4,288,511 »	231,325 »	218,429 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . fr.
96	»	Château de Gaesbeek : matériel et frais de conservation.		
97	»	Pavillon chinois et Tour japonaise : personnel		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
4,301,407 »	4,288,511 »	231,325 »	218,429 »	
26,575 »	27,600 »	»	1,025 »	ART. 96. — L'établissement de propositions budgétaires plus précises a permis de réduire le crédit de 1,025 francs.
48,430 »	51,020 »	»	2,590 »	ART. 97. — Diminution provenant de la mise en disponibilité d'un agent et de la diminution du poste « Secours et indemnités diverses ».
10,000 »	13,000 »	»	3,000 »	ART. 98. — Suppression de la charge temporaire qui était destinée à l'achat d'uniformes pour les surveillants.
228,000 »	228,000 »	»	»	
»	40,000 »	»	40,000 »	(1) ART. 102 de 1926. — Ce crédit est supprimé en 1927.
150,000 »	75,000 » 210,000 »	»	135,000 »	ART. 100. — Il y a lieu de fusionner les articles 103 et 104 de 1926 dont les objets sont communs. Le crédit total des deux articles s'élevait, pour 1926, à 285,000 francs. La charge permanente peut être diminuée de 75,000 francs. D'autre part, la charge temporaire de 60,000 francs prévue pour la part d'intervention de l'Etat dans les frais de la restauration de la tour Saint-Rombaut ne sera pas renouvelée en 1927, en vertu de la décision du Conseil des Ministres de ne plus subsidier les travaux non adjugés.
4,764,412 »	4,933,131 »	231,325 »	400,044 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr. .				
101	»	Commission royale des monuments et des sites. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité				
			Nombre d'agents.	Mini- mum.	Maxi- mum.	Montant de la dépense.
		Secrétaire.	1	10,500	18,000	18,000 »
		Secrétaire-adjoint	1	4,500	14,500	12,000 »
		Commis	2	4,000	11,000	13,600 »
		Dactylographe	1	4,000	8,700	7,650 »
		Messenger	1	3,400	5,500	4,650 »
		Nettoyeuse	1	»	2,200	2,200 »
		Indemnités familiale et de naissance.				4,440 »
		Indemnité de résidence				2,875 »
		Augmentations réglementaires.				4,800 »
		Indemnités pour maladie, décès, etc.				1,000 »
		TOTAL.	7		Fr.	71,215 »
	a.	Commission royale des monuments et des sites : jetons de présence des membres ; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs fr. 30,000 »				
102	b.	Bibliothèque, mobilier, chauffage, achat d'instruments ; compte rendu des séances générales ; indemnités des sténographes et frais de publication 4,000 »				
	c.	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments et des sites, frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission. . . 16,000 »				
103	»	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication ; dépenses diverses. .				
		Encouragements en faveur de l'art musical.				
104	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique				
105	»	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.				
106	»	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.				
107	»	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.				
		A REPORTER. . fr.				

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
4,764,412 »	4,933,131 »	231,325 »	400,044 »	
71,215 »	72,655 »	»	1,440 »	ART. 101. — Diminution résultant de la réduction du poste « Indemnités pour maladie ».
50,000 »	50,000 »	»	»	
600 »	600 »	»	»	
1,015,108 »	995,561 »	19,547 »	»	ART. 104. — Cette majoration est la conséquence d'augmentations réglementaires de traitements.
505,721 »	510,634 »	»	4,913 »	ART. 105. — Les dépenses de matériel ont été réduites.
402,182 »	407,464 »	»	5,282 »	ART. 106. — Diminution portant sur les dépenses de matériel.
389,722 »	389,722 »	»	»	
7,198,960 »	7,359,767 »	250,872 »	411,679 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . fr.
108	a.	Écoles de musique autres que les conservatoires royaux. Part d'intervention de l'État. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique	fr. 274,250 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique	17,000 »
	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses	100,000 »
		Encouragements à l'art lyrique national :	
109	a.	Théâtre royal de la Monnaie	fr. 150,000 »
	b.	Opéra flamand d'Anvers	100,000 »
	c.	Subsides à des représentations et à des scènes d'art lyriques	50,000 »
110	a.	Inspection des écoles de musique	
	b.	Conseil de perfectionnement des études musicales (<i>pour mémoire</i>)	
		LETTRES.	
		Lettres françaises :	
	a.	Subsides et encouragements littéraires; souscriptions; encouragements à l'art et à la littérature dramatiques; voyages et missions littéraires	fr. 50,000 »
	b.	Secours à des littérateurs qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs décédés	2,000 »
	c.	Sociétés littéraires	8,000 »
	d.	Prix de littérature; frais des jurys	12,500 »
		A REPORTER. . fr.	72,000 »
		A REPORTER. . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
7,198,960 »	7,359,767 »	250,872 »	411,679 »	
391,250 »	437,700 »	»	46,450 »	ART. 108. — Le libellé de l'article en ce qui concerne les subsides aux écoles de musique a été modifié de façon à le mettre plus en rapport avec la réalité. Il s'agit, en effet, non pas de subside, mais d'une intervention de l'Etat dans les dépenses des écoles de musique. La charge permanente est réduite de 16,450 francs par suite de la suppression des subsides à des artistes musiciens, le Département n'accordant désormais qu'exceptionnellement des encouragements de ce genre. D'autre part, la charge temporaire de 30,000 francs allouée en 1926 disparaît.
300,000 »	315,000 »	»	15,000 »	ART. 109. — Les subsides alloués au théâtre de la Monnaie et à l'opéra flamand d'Anvers sont nécessaires à l'existence de ces établissements. Deux subsides de 25,000 francs seront alloués aux théâtres de Gand et de Liège.
17,070 »	16,070 »	1,000 »	»	ART. 110. — En 1926, ce crédit avait été réduit de 5,000 francs, mais on n'avait pas tenu compte des frais de route et de séjour de l'inspecteur. Une somme de 4,000 francs doit être prévue pour régler ces dépenses. D'autre part, l'activité du Conseil de perfectionnement des études musicales sera suspendue en 1927, d'où une diminution de dépenses de 3,000 francs (litt. b. de 1926). L'augmentation totale n'est donc que de 1,000 francs.
7,907,280 »	8,128,537 »	251,872 »	473,129 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . fr. 72,500 »
111	e.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887	10,000 »
	f.	Subside pour la maison de la Presse.	10,000 »
	g.	Acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la Direction des Lettres.	500 »
	h.	Part contributive de la Belgique dans les frais de l'Union académique internationale, du Conseil international de recherches, de l'Union astronomique internationale, de l'Union géodésique et géophysique internationale, de l'Union internationale de la chimie pure et appliquée, de l'Union internationale des mathématiciens, de l'Union internationale de T. S. F. scientifique, de l'Union internationale de sciences biologiques, de l'Union internationale de sciences médicales et de l'Union géographique internationale.	17,350 »
	i.	Subside au Musée de la Vie wallonne.	20,000 »
		Total. . fr.	130,350 »
		Lettres flamandes :	
112	a.	Subsides et encouragements littéraires, encouragements à l'art et à la littérature dramatiques; voyages et missions littéraires. fr.	50,000 »
	b.	Secours à des littérateurs qui sont dans le besoin et aux familles de littérateurs décédés	2,000 »
	c.	Sociétés littéraires	8,000 »
	d.	Prix de littérature; frais des jurys.	12,500 »
	e.	Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche taal</i> (Dictionnaire de la langue néerlandaise)	14,000 »
	f.	Acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la Direction des lettres.	500 »
113	»	Fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale.	
		A REPORTER. . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
7,907,280 »	8,128,537 »	251,872 »	473,129 »	
130,350 »				
	310,450 »	»	88,100 »	ART. 111, 112 et 113. — Ces articles n'en formaient auparavant qu'un seul. La division permettra une répartition meilleure et plus équitable des subsides, encouragements, etc. Le remplacement des primes dramatiques par des subsides alloués aux auteurs d'œuvres remarquables permet une diminution de crédit de 88,100 francs.
87,000 »				
5,000 »				
8,129,630 »	8,438,987 »	251,872 »	561,229 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																															
114	»	Institut historique belge de Rome : personnel, traitements, etc.																																																															
		REPORT. . fr.																																																															
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>Montant de la dépense.</th></tr><tr><td>1</td><td>5,000 »</td></tr><tr><td>1</td><td>5,000 »</td></tr><tr><td>1</td><td>4,400 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1,500 »</td></tr><tr><td>»</td><td>4,800 »</td></tr><tr><td>»</td><td>2,300 »</td></tr><tr><td>TOTAL . . .</td><td>23,000 »</td></tr></table>				Nombre d'agents.	Montant de la dépense.	1	5,000 »	1	5,000 »	1	4,400 »	»	1,500 »	»	4,800 »	»	2,300 »	TOTAL . . .	23,000 »																																												
Nombre d'agents.	Montant de la dépense.																																																																
1	5,000 »																																																																
1	5,000 »																																																																
1	4,400 »																																																																
»	1,500 »																																																																
»	4,800 »																																																																
»	2,300 »																																																																
TOTAL . . .	23,000 »																																																																
115	»	Institut historique belge de Rome : matériel et frais divers.																																																															
116	»	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel ; traitements de disponibilité, etc.																																																															
		<table><tr><th>Nombre agents.</th><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th><th>Traitements.</th></tr><tr><td>1</td><td>20,500</td><td>27,500</td><td>23,500 »</td></tr><tr><td>1</td><td>16,500</td><td>22,000</td><td>19,000 »</td></tr><tr><td>1</td><td>13,000</td><td>18,000</td><td>15,000 »</td></tr><tr><td>1</td><td>4,000</td><td>8,700</td><td>6,000 »</td></tr><tr><td>1</td><td>4,000</td><td>8,700</td><td>5,600 »</td></tr><tr><td>1</td><td>3,800</td><td>7,500</td><td>6,300 »</td></tr><tr><td>1</td><td>3,400</td><td>6,300</td><td>5,400 »</td></tr><tr><td>1</td><td>3,400</td><td>6,300</td><td>5,050 »</td></tr><tr><td>1</td><td>3,400</td><td>5,900</td><td>3,600 »</td></tr><tr><td>1</td><td>10 fr. par jour</td><td>»</td><td>3,000 »</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>4,625 »</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>720 »</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>9,080 »</td></tr><tr><td>TOTAL. . .</td><td>10</td><td></td><td>106,875 »</td></tr></table>				Nombre agents.	Minimum.	Maximum.	Traitements.	1	20,500	27,500	23,500 »	1	16,500	22,000	19,000 »	1	13,000	18,000	15,000 »	1	4,000	8,700	6,000 »	1	4,000	8,700	5,600 »	1	3,800	7,500	6,300 »	1	3,400	6,300	5,400 »	1	3,400	6,300	5,050 »	1	3,400	5,900	3,600 »	1	10 fr. par jour	»	3,000 »	»	»	»	4,625 »	»	»	»	720 »	»	»	»	9,080 »	TOTAL. . .	10		106,875 »
Nombre agents.	Minimum.	Maximum.	Traitements.																																																														
1	20,500	27,500	23,500 »																																																														
1	16,500	22,000	19,000 »																																																														
1	13,000	18,000	15,000 »																																																														
1	4,000	8,700	6,000 »																																																														
1	4,000	8,700	5,600 »																																																														
1	3,800	7,500	6,300 »																																																														
1	3,400	6,300	5,400 »																																																														
1	3,400	6,300	5,050 »																																																														
1	3,400	5,900	3,600 »																																																														
1	10 fr. par jour	»	3,000 »																																																														
»	»	»	4,625 »																																																														
»	»	»	720 »																																																														
»	»	»	9,080 »																																																														
TOTAL. . .	10		106,875 »																																																														
		A REPORTER. fr.																																																															

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
8,129,630 »	8,438,987 »	251,872 »	561,229 »	
23,000 »	23,000 »	»	»	
32,500 »	21,500 »	11,000 »	»	ART. 115. — Majoration résultant de l'augmentation du loyer de l'immeuble occupé par l'Institut historique belge de Rome et de la perte au change.
106,875 »	99,575 »	7,300 »	»	ART. 116. — Majoration provenant des augmentations réglementaires de traitements.
8,292,005 »	8,583,062 »	270,172 »	561,229 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
		REPORT. . fr.																					
		Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique :																					
	a.	Jetons de présence ; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn . fr. 45,000 »																					
	b.	Prix des concours. 27,000 »																					
	c.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies ; frais divers . . . 35,000 »																					
117	d.	Publication d'une <i>Biographie nationale</i> 8,000 »																					
	e.	Frais de voyage et de séjour des délégués aux réunions académiques. 11,000 »																					
	f.	Frais d'administration des Conseils nationaux de recherches scientifiques 3,000 »																					
	g.	Tables constantes de physique et de mathématiques 1,000 »																					
118	»	Frais de la Commission royale d'histoire: traitement du secrétaire, indemnités, frais de route; honoraires d'éditeurs, frais divers																					
119	»	Académie royale de langue et de littérature françaises : personnel, traitements, etc.																					
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th><th>Nombre d'agents</th><th>Traitements.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire perpétuel</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">20,500 »</td></tr> <tr> <td>Attaché au secrétariat</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">8,250 »</td></tr> <tr> <td>Huissier</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">1,500 »</td></tr> <tr> <td>Indemnité de résidence</td><td></td><td style="text-align: right;">1,200 »</td></tr> <tr> <td>Augmentations réglementaires et indemnités</td><td></td><td style="text-align: right;">2,000 »</td></tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL.</td><td style="text-align: center;">3</td><td style="text-align: right;">33,450 »</td></tr> </tbody> </table>		Nombre d'agents	Traitements.	Secrétaire perpétuel	1	20,500 »	Attaché au secrétariat	1	8,250 »	Huissier	1	1,500 »	Indemnité de résidence		1,200 »	Augmentations réglementaires et indemnités		2,000 »	TOTAL.	3	33,450 »
	Nombre d'agents	Traitements.																					
Secrétaire perpétuel	1	20,500 »																					
Attaché au secrétariat	1	8,250 »																					
Huissier	1	1,500 »																					
Indemnité de résidence		1,200 »																					
Augmentations réglementaires et indemnités		2,000 »																					
TOTAL.	3	33,450 »																					
		Académie royale de langue et de littérature françaises .																					
120	a.	Jetons de présence fr. 13,000 »																					
	b.	Chauffage, éclairage, entretien des locaux. Acquisition de manuscrits d'auteurs belges d'expression française. Frais divers. 3,000 »																					
	c.	Prix 5,000 »																					
		A REPORTER. . fr.																					

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
8,292,005 »	8,583,032 »	270,172 »	561,229 »	
130,000 »	147,200 »	»	17,200 »	ART. 117. — Cette diminution provient : 1° du transfert à l'article 118 (nouveau) du crédit de la Commission royale d'histoire, soit 10,700 francs. Le libellé de l'article a été modifié en conséquence. 2° du transfert d'une somme de 4,000 francs accordée, en 1926, pour la Biographie nationale, à l'article 10 (Fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés). En outre, le poste « Publication d'une collection des grands écrivains du pays » peut être temporairement supprimé (litt. / de 1926 : 2,500 francs).
10,700 »	»	10,700 »	»	ART. 118 (nouveau). — Le budget de la Commission royale d'histoire fera désormais l'objet d'un article distinct (voir art. 117, 1°, ci-dessus).
33,450 »	32,500 »	950 »	»	ART. 119. — Majoration résultant des augmentations réglementaires de traitement.
21,000 »	24,000 »	»	3,000 »	ART. 120. — La charge temporaire de 3,000 francs allouée en 1926 pour l'achat de livres disparaît. Le libellé de l'article a été modifié de façon à permettre l'achat de manuscrits d'auteurs belges en vue de la constitution d'une collection de documents intéressant la littérature.
8,487,155 »	8,786,762 »	281,822 »	581,429 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
		REPORT. . fr.																																																
121	»	Académie royale flamande : traitements et salaires du personnel ; traitements de disponibilité.																																																
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Secrétaire perpétuel</td><td>1</td><td>7,000 »</td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>14,000 »</td></tr><tr><td>Concierge</td><td>1</td><td>4,000 »</td></tr><tr><td>Messagère</td><td>1</td><td>3,800 »</td></tr><tr><td>Indemnités familiale et de naissance</td><td>»</td><td>360 »</td></tr><tr><td>Promotions, indemnités, etc..</td><td>»</td><td>5,000 »</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>4</td><td>34,160 »</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Secrétaire perpétuel	1	7,000 »	Chef de bureau	1	14,000 »	Concierge	1	4,000 »	Messagère	1	3,800 »	Indemnités familiale et de naissance	»	360 »	Promotions, indemnités, etc..	»	5,000 »	TOTAL.	4	34,160 »																								
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																																																
Secrétaire perpétuel	1	7,000 »																																																
Chef de bureau	1	14,000 »																																																
Concierge	1	4,000 »																																																
Messagère	1	3,800 »																																																
Indemnités familiale et de naissance	»	360 »																																																
Promotions, indemnités, etc..	»	5,000 »																																																
TOTAL.	4	34,160 »																																																
		Académie royale flamande :																																																
	a.	Jetons de présence fr. 30,000 »																																																
122	b.	Prix des concours. 5,500 »																																																
	c.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux ; frais divers 10,000 »																																																
	d.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande. Acquisition de ma- nuscripts d'auteurs flamands 5,000 »																																																
123	»	Direction des Services belges de bibliographie et des échanges internationaux : personnel, traite- ments, salaires des gens de service, etc.																																																
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Directeur.</td><td>1</td><td>20,000 à 25,000</td><td>25,000 »</td></tr><tr><td>Chefs de service</td><td>2</td><td>18,000 à 22,000</td><td>40,600 »</td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>13,000 à 18,000</td><td>14,000 »</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>3</td><td>10,500 à 14,500</td><td>35,250 »</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>4,500 à 9,000</td><td>7,000 »</td></tr><tr><td>Huissiers.</td><td>2</td><td>3,800 à 7,500</td><td>10,350 »</td></tr><tr><td>Concierge-nettoyeuse</td><td>1</td><td>2,000</td><td>2,000 »</td></tr><tr><td>Indemnité de résidence</td><td>»</td><td>»</td><td>9,850 »</td></tr><tr><td>Indemnités familiale et de naissance</td><td>»</td><td>»</td><td>1,800 »</td></tr><tr><td>Augmentations réglementaires et indemnités</td><td>»</td><td>»</td><td>4,500 »</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>11</td><td>fr.</td><td>149,750 »</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Directeur.	1	20,000 à 25,000	25,000 »	Chefs de service	2	18,000 à 22,000	40,600 »	Chef de bureau	1	13,000 à 18,000	14,000 »	Sous-chefs de bureau	3	10,500 à 14,500	35,250 »	Commis	1	4,500 à 9,000	7,000 »	Huissiers.	2	3,800 à 7,500	10,350 »	Concierge-nettoyeuse	1	2,000	2,000 »	Indemnité de résidence	»	»	9,850 »	Indemnités familiale et de naissance	»	»	1,800 »	Augmentations réglementaires et indemnités	»	»	4,500 »	TOTAL.	11	fr.	149,750 »
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																															
Directeur.	1	20,000 à 25,000	25,000 »																																															
Chefs de service	2	18,000 à 22,000	40,600 »																																															
Chef de bureau	1	13,000 à 18,000	14,000 »																																															
Sous-chefs de bureau	3	10,500 à 14,500	35,250 »																																															
Commis	1	4,500 à 9,000	7,000 »																																															
Huissiers.	2	3,800 à 7,500	10,350 »																																															
Concierge-nettoyeuse	1	2,000	2,000 »																																															
Indemnité de résidence	»	»	9,850 »																																															
Indemnités familiale et de naissance	»	»	1,800 »																																															
Augmentations réglementaires et indemnités	»	»	4,500 »																																															
TOTAL.	11	fr.	149,750 »																																															
124	»	Direction des Services belges de bibliographie et des échanges internationaux : matériel et acquisitions																																																
		A REPORTER. . fr.																																																

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
8.487,155 »	8,786,762 »	281,822 »	581,429 »	
34,160 »	34,320 »	»	160 »	ART. 121. — Diminution du crédit affecté à l'indemnité familiale.
50,500 »	69,700 »	»	19,200 »	ART. 122. — La compression des dépenses et l'établissement de propositions budgétaires plus précises ont permis de réduire le crédit. Le libellé de l'article a été complété de façon à permettre l'acquisition de manuscrits d'auteurs flamands.
149,750 »	145,250 »	4,500 »	»	ART. 123. — Majoration résultant des augmentations réglementaires de traitement.
81,000 »	81,700 »	»	700 »	ART. 124. — L'établissement de propositions budgétaires plus précises a permis de réduire le crédit de 700 francs.
8,802,565 »	9,117,732 »	286,322 »	601,489 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
		REPORT. . fr.																					
		BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.																					
		Conseil supérieur des bibliothèques publiques :																					
125	a.	Jetons de présence, frais de route et de séjour des membres du Conseil. fr. 3,200 »																					
	b.	Copies et autres travaux. Frais divers 200 »																					
126	»	Traitements de l'inspecteur général et des inspecteurs des bibliothèques publiques																					
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">28,000 »</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs de première classe</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">44,000 »</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs de deuxième classe.</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">55,500 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités familiale et de naissance</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">2,520 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL: . . .</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: right;">132,020 »</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Inspecteur général	1	28,000 »	Inspecteurs de première classe	2	44,000 »	Inspecteurs de deuxième classe.	4	55,500 »	Indemnité de résidence	»	2,000 »	Indemnités familiale et de naissance	»	2,520 »	TOTAL: . . .	7	132,020 »
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																					
Inspecteur général	1	28,000 »																					
Inspecteurs de première classe	2	44,000 »																					
Inspecteurs de deuxième classe.	4	55,500 »																					
Indemnité de résidence	»	2,000 »																					
Indemnités familiale et de naissance	»	2,520 »																					
TOTAL: . . .	7	132,020 »																					
127	a.	Frais de route et de séjour de l'inspecteur général et des inspecteurs des bibliothèques pu- bliques. fr. 42,000 »																					
	b.	Abonnements sur les chemins de fer belges du personnel de l'inspection 50,000 »																					
	c.	Frais de publicité. Dépenses diverses 500 »																					
128	»	Indemnités aux bibliothécaires.																					
129	»	Acquisition de livres destinés aux bibliothèques publiques. Remboursement des transports en débet des livres envoyés aux bibliothèques publiques. Frais divers																					
130	»	Indemnités, frais de route et de séjour au personnel chargé du cours de bibliothécaires ; indemnités de vacation ; frais de route et de séjour aux membres des jurys chargés de procéder aux examens de bibliothécaires ; frais divers																					
131	»	Subsides aux œuvres post-scolaires																					
		TOTAL DU CHAPITRE IX.																					

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
8,802,565 »	9,117,732 »	286,322 »	601,489 »	
3,400 »	4,500 »	»	1,100 »	ART. 125. — Le crédit demandé suffit à assurer le paiement des frais de séjour et des jetons de présence pour six séances du Conseil.
132,020 »	133,820 »	»	1,800 »	ART. 126. — Crédit suffisant pour faire face aux besoins de 1927.
92,500 »	60,750 »	31,750 »	»	ART. 127. — Cette augmentation est justifiée par la mise en vigueur de l'arrêté royal du 10 mai 1926. (<i>Moniteur</i> n° 171 du 20 juin 1926), relatif aux frais de route et de séjour des inspecteurs des bibliothèques publiques.
513,000 »	513,000 »	»	»	
850,000 »	850,000 »	»	»	
12,000 »	12,000 »	»	»	
200,000 »	200,000 »	»	»	
10,605,485 »	10,891,802 »	318,072 »	604,389 »	
DIMINUTION. . . fr.		286,317 »		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
132	»	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents pensionnés de l'Administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'Etat par M. Vermeersch (arrêté royal du 9 février 1911). Dépenses imprévues non libellées au Budget
133	»	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique
TOTAL DU CHAPITRE X. . .		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
SERVICES DIVERS.		
(1)	»	Enseignement moyen. — Subsides aux communes pour l'ameublement et l'outillage des établissements d'instruction moyenne de l'État (<i>pour mémoire</i>)
134	»	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation: personnel; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de la Commission.
135	»	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation: frais de matériel, location d'un immeuble; achat et transport de documents; gardiennat
(2)	»	Commission chargée de procéder au triage des archives du Comité National de Secours et d'Alimentation: location du local de Bruxelles. Frais de chauffage et d'éclairage, frais divers (<i>pour mémoire</i>)
A REPORTER. . fr.		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
20,000 »	20,000 »	»	»	
7,500 »	7,500 »	»	»	
27,500 »	27,500 »	»	»	
»	100,000 »	»	100,000 »	(1) ART. 135 de 1926. — Ces subsides ne seront pas accordés en 1927.
24,200 »	24,200 »	»	»	ART. 134 et 135. — La Commission poursuivra ses travaux pendant l'année 1927.
25,000 »	25,000 »	»	»	
»	10,000 »	»	10,000 »	(2) ART. 138 de 1926. — Ce crédit est supprimé.
49,200 »	159,200 »	»	110,000 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
136	»	Cercle artistique et littéraire de Gand : subside pour la construction d'un local destiné à ses expo- sitions annuelles (7 ^e annuité)	
137	»	Subside à l'école moyenne belge d'Aix-la-Chapelle	
138	»	Subsides aux pensionnats pour enfants de bateliers.	
139	a.	Partie mobile des traitements et salaires fr. 187,527,890	}
	b.	Augmentation provisoire de la partie mobile des traitements et salaires . . . 28,489,200	
140	»	Subsides au Comité de patronage belge de la jeunesse universitaire russe à l'étranger.	
141	»	Traitements et indemnités des instituteurs itinérants de langue française ou allemande	
142	»	Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers : aménagement des locaux du rez-de-chaussée	
(1)	»	Indemnités à allouer à divers antiquaires, acheteurs d'objets d'art provenant de vols dans les collections des Musées du Cinquantenaire, pour les dédommager des frais qu'ils ont faits de bonne foi (<i>pour mémoire</i>)	
(2)	»	Dépenses occasionnées par la réparation des dégâts causés par les inondations à divers labora- toires de l'Université de Liège (<i>pour mémoire.</i>)	
143	»	Augmentation provisoire de l'indemnité familiale	
144	»	Arriérés résultant de la péréquation des pensions. (Loi du 29 juillet 1926, art. 32)	
			TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
49,200 »	159,200 »	»	110,000 »	
3,000 »	3,000 »	»	»	ART. 136. — Nouvelle tranche de la part d'intervention de l'Etat.
390,000 »	1,035,000 »	»	645,000 »	ART. 137. — Il est nécessaire de maintenir une école moyenne et deux sections préparatoires en territoire occupé.
200,000 »	200,000 »	»	»	ART. 138. — Somme nécessaire pour les besoins de l'année 1927.
216,017,090 »	92,766,100 »	123,250,990 »	»	ART. 139. — Voir note-annexe.
100,000 »	100,000 »	»	»	ART. 140. — Ce crédit est maintenu pour l'année 1927.
20,000 »	30,000 »	»	10,000 »	ART. 141. — Ce crédit comprend la partie fixe et la partie mobile. Il n'y a plus que deux instituteurs itinérants.
39,700 »	250,000 »	»	210,300 »	ART. 142. — Subside destiné à permettre l'achèvement des travaux commencés depuis deux ans et pour lequel l'Etat a versé deux annuités de 250,000 francs.
»	8,500 »	»	8,500 »	(1) et (2) ART. 146 et 147 de 1926. — Ces crédits disparaissent en 1927.
»	200,000 »	»	200,000 »	
2,500,000 »	»	2,500,000 »	»	ART. 143 (nouveau). — Crédit inscrit ensuite de l'arrêté royal du 24 septembre 1926 (<i>Moniteur</i> du 29 dito).
20,000,000 »	»	20,000,000 »	»	ART. 144 (nouveau). — Le libellé justifie suffisamment la dépense.
239,318,990 »	94,751,800 »	145,750,990 »	1,183,800 »	
AUGMENTATION. . . fr.		144,567,190 »		

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
RÉCAPITULATION PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Sciences
IV.	Instruction publique
V.	Enseignement supérieur
VI.	Enseignement moyen.
VII.	Enseignement normal.
VIII.	Enseignement primaire
IX.	Beaux-arts, Lettres et Bibliothèques publiques
X.	Dépenses diverses et imprévues
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI.	Services divers.
	Total du budget du Ministère des Sciences et des Arts. fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
5,817,519 »	5,760,847 »	56,672 »	»	
10,341,000 »	5,341,000 »	5,000,000 »	»	
3,994,000 »	4,150,180 »	»	106,180 »	
1,102,000 »	2,369,500 »	»	1,267,500 »	
18,501,985 »	18,364,015 »	137,970 »	»	
28,955,654 »	29,380,013 »	»	424,359 »	
13,482,500 »	13,987,980 »	»	505,480 »	
237,827,959 20	235,406,109 20	2,421,850 »	»	
10,605,435 »	10,891,802 »	»	286,367 »	
27,500 »	27,500 »	»	»	
337,615,602 20	325,628,916 2	7,616,492 »	2,589,836 »	
239,318,990 »	94,751,800 »	144,567,190 »	»	
569,974,592 20	420,380,746 20	152,183,632 »	2,589,836 »	
AUGMENTATION. . . fr.		149,593,846 »		

NOTE-ANNEXE

**ART. 10. — Fournitures et travaux faits à l'intervention de l'Office central
des imprimés pour tous les services du Département**
(y compris une somme de 27,000 francs en charge temporaire).

	Crédits alloués pour 1926.		Crédits sollicités pour 1927.
1. <i>Administration centrale.</i> fr.	170,000	»	170,000 »
2. <i>Sciences :</i>			
a) Observatoire royal	20,000	»	35,000 »
b) Institut royal météorologique	48,500	»	56,000 »
c) Bibliothèque royale	60,000	» (1)	60,000 »
d) Musée royal d'histoire naturelle.	22,400	»	22,400 »
e) Archives générales du Royaume.	12,000	»	12,000 »
f) Archives de l'Etat dans les provinces	5,000	»	13,100 »
3. <i>Enseignement supérieur :</i>			
a) Conseil de perfectionnement.	2,500	»	2,500 »
b) Universités de l'Etat.	125,000	»	125,000 »
c) Bourses universitaires.	2,000	»	2,000 »
d) Jurys d'examens pour la collation des grades académiques	5,000	»	5,000 »
e) Jury d'homologation	3,000	»	3,000 »
f) Commission d'entérinement	2,000	»	2,000 »
g) Concours universitaire	1,000	»	1,000 »
4. <i>Enseignement moyen :</i>			
a) Conseil de perfectionnement.	1,000	»	1,000 »
b) Inspection des établissements d'instruction moyenne	1,000	»	1,000 »
5. <i>Enseignement normal :</i>			
a) Conseil de perfectionnement.	1,000	»	1,000 »
b) Inspection des écoles normales	4,000	»	4,000 »
c) Cours normaux temporaires	10,000	»	10,000 »
d) Matériel des écoles normales.	24,000	»	24,000 »
e) Musée scolaire national (<i>pour mémoire</i>)	100	»	»
f) Publications	10,000	»	30,000 »
A REPORTER. . fr.	529,500	»	580,000 »

(1) La charge temporaire de 12,500 francs disparaît. La charge permanente doit être augmentée d'une somme équivalente à raison du prix élevé des reliures et des fournitures de bureau.

		rédit alloués pour 1926.		Crédits sollicités pour 1927.	
	REPORT. . fr.	529,500	»	580,000	»
6. Enseignement primaire :					
Inspection scolaire		60,000	»	60,000	»
7. Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques :					

I. — BEAUX-ARTS.

a) Inspection des Académies et écoles de dessin	100	»	100	»
b) Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et Musée Wiertz.	4,000	»	16,400	»
c) Musées royaux du Cinquantenaire.	21,000	»	21,000	»
d) Château de Mariemont	200	»	125	»
e) Château de Gaesbeek.	4,000	»	450 (1)	»
f) Pavillon Chinois et Tour Japonaise.	300	»	300	»
g) Commission royale des Monuments et des Sites.	6,000	»	5,000	»
h) Bulletin des Commissions d'art	9,400	»	9,000	»
i) Concours de compositions musicales, etc.	6,000	»	6,000	»

II. — LETTRES.

j) Institut historique belge de Rome	11,000	»	11,000	»
k) Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	100,000	»	108,000	»
l) Académie royale de langue et de littérature françaises	15,000	»	15,000	»
m) Académie royale flamande de langue et de littérature (y compris une somme de 26,000 francs en charge temporaire) (2)	59,800	»	59,800	»
n) Services belges de bibliographie et des échanges internationaux	27,000	»	27,000	»

III. — BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

o) Conseil supérieur	500	»	500	»
p) Inspection.	3,000	»	3,000	»

8. Commission des archives de la guerre (charge temporaire).	1,000	»	1,000	»
TOTAL . . . fr.	857,800	»	923,675	»

(1) La charge temporaire de 3,500 francs disparaît. La charge permanente peut être réduite à 450 francs.

(2) La charge temporaire de 33,000 francs est réduite à 26,000 francs. Cette somme sera employée à l'impression de l'œuvre de Karel de Flou : *Toponymie de la Flandre occidentale*. La charge permanente doit être augmentée de 7,000 francs pour faire face aux frais d'impression des comptes rendus, rapports, annuaire, etc.

ART. 139. — Partie mobile des traitements et salaires et augmentation provisoire.

Le crédit est calculé dans l'hypothèse où l'index-number oscillerait entre 721 et 750 pendant toute l'année 1927, ce qui implique l'octroi de quinze tranches de la partie mobile et de huit tranches de l'augmentation provisoire.

Le littéra *a* (partie mobile) se décompose comme il suit :

1. <i>Administration centrale.</i>	fr.	2,283,965 »
2. <i>Sciences :</i>		
<i>a) Observatoire royal</i>		236,250 »
<i>b) Institut royal météorologique</i>		137,250 »
<i>c) Bibliothèque royale</i>		450,000 »
<i>d) Musée royal d'histoire naturelle</i>		330,750 »
<i>e) Archives générales du Royaume</i>		227,250 »
<i>f) Archives de l'Etat dans les provinces</i>		216,000 »
3. <i>Enseignement supérieur</i>		4,646,250 »
4. <i>Enseignement moyen :</i>		
<i>a) Inspection des établissements d'instruction moyenne.</i>		177,750 »
<i>b) Athénées royaux et écoles moyennes de l'Etat.</i>		18,375,000 »
5. <i>Enseignement normal :</i>		
<i>a) Inspection des écoles normales.</i>		97,500 »
<i>b) Inspection diocésaine. Délégués des chefs des cultes protestant et israélite</i>		285,000 »
<i>c) Etablissements normaux de l'Etat et sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur</i>		2,972,062 »
<i>d) Ecoles normales agréées</i>		2,503,125 »
<i>e) Musée scolaire national</i>		12,000 »
6. <i>Enseignement primaire.</i>		153,365,625 »
7. <i>Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques :</i>		

I. — BEAUX-ARTS.

<i>a) Inspection des académies et écoles de dessin.</i>	12,188 »
<i>b) Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et Musée Wiertz. Surveillance</i>	285,750 »
<i>c) Musées royaux du Cinquantenaire.</i>	542,250 »
<i>d) Château de Mariemont</i>	45,450 »

A REPORTER fr. 187,201,415 »

REPORT fr. 187,201,415 »

e) Château de Gaesbeek	9,000 »
f) Pavillon Chinois et Tour Japonaise	31,500 »
g) Commission royale des monuments et des sites	37,125 »
h) Inspection des écoles de musique	7,500 »

II. — LETTRES.

i) Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	54,000 »
j) Académie royale de langue et de littérature françaises	16,500 »
k) Académie royale flamande de langue et de littérature	16,500 »
l) Services belges de bibliographie et des échanges internationaux	83,250 »

III. — BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

m) Bibliothèques publiques	54,000 »
8. Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation	6,000 »
9. Quote-part dans la partie mobile des traitements du personnel du Comité supérieur de contrôle (y compris l'augmentation provisoire)	11,100 »
TOTAL du littera a . . fr.	<u>187,527,890 »</u>

Le littera b (augmentation provisoire) se décompose comme il suit :

1. Administration centrale. fr.	288,000 »
2. Sciences :	
a) Observatoire royal	26,640 »
b) Institut royal météorologique	13,680 »
c) Bibliothèque royale	51,840 »
d) Musée royal d'histoire naturelle	52,560 »
e) Archives générales du Royaume	23,040 »
f) Archives de l'Etat dans les provinces.	19,440 »
3. Enseignement supérieur.	606,960 »
4. Enseignement moyen :	
a) Inspection des établissements d'instruction moyenne.	12,240 »
b) Athénées royaux et écoles moyennes de l'Etat.	2,160,000 »
A REPORTER, fr.	<u>3,254,400 »</u>

REPORT fr. 3,254,400 »

5. *Enseignement normal :*

a) Inspection des écoles normales.	6,480 »
b) Inspection diocésaine. Délégués des chefs des cultes protestant et israélite.	26,640 »
c) Etablissements normaux de l'Etat et sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur . . .	365,440 »
d) Musée scolaire national.	1,440 »

6. *Enseignement primaire.* (1) 24,675,680 »7. *Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques :*

I. — BEAUX-ARTS.

a) Inspection des académies et écoles de dessin.	1,440 »
b) Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et Musée Wiertz. Surveillance. .	41,760 »
c) Musées royaux du Cinquantenaire.	70,560 »
d) Château de Mariemont	6,480 »
e) Château de Gaesbeek	720 »
f) Pavillon Chinois et Tour Japonaise	4,320 »
g) Commission royale des monuments et des sites . . .	5,040 »
h) Inspection des écoles de musique	720 »

II. — LETTRES.

i) Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	7,200 »
j) Académie royale de langue et de littérature françaises. .	1,440 »
k) Académie royale flamande de langue et de littérature. .	2,880 »
l) Services belges de bibliographie et des échanges internationaux	7,920 »

III. — BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

m) Bibliothèques publiques.	7,200 »
-------------------------------------	---------

8. *Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation.* 1,440 »

TOTAL du littéra b . fr. 28,489,200 »

TOTAL de l'article 139. . fr. 216,017,090 »

(1) Y compris une somme de 24,540,000 francs pour le cas où le bénéfice de l'augmentation provisoire serait étendu aux agents dont le traitement est fixé par la loi.

ANNEXE

AUX

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES
ET DES ARTS
POUR L'EXERCICE 1927

L'Administration des Beaux-Arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1927, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs années.

Les engagements éventuels seraient portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1928 si ce Budget était grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seraient signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.
